

Document d'objectifs

Natura 2000



Recueil des actes administratifs

Site FR 4112006

Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche

Région Lorraine

Département de la Moselle



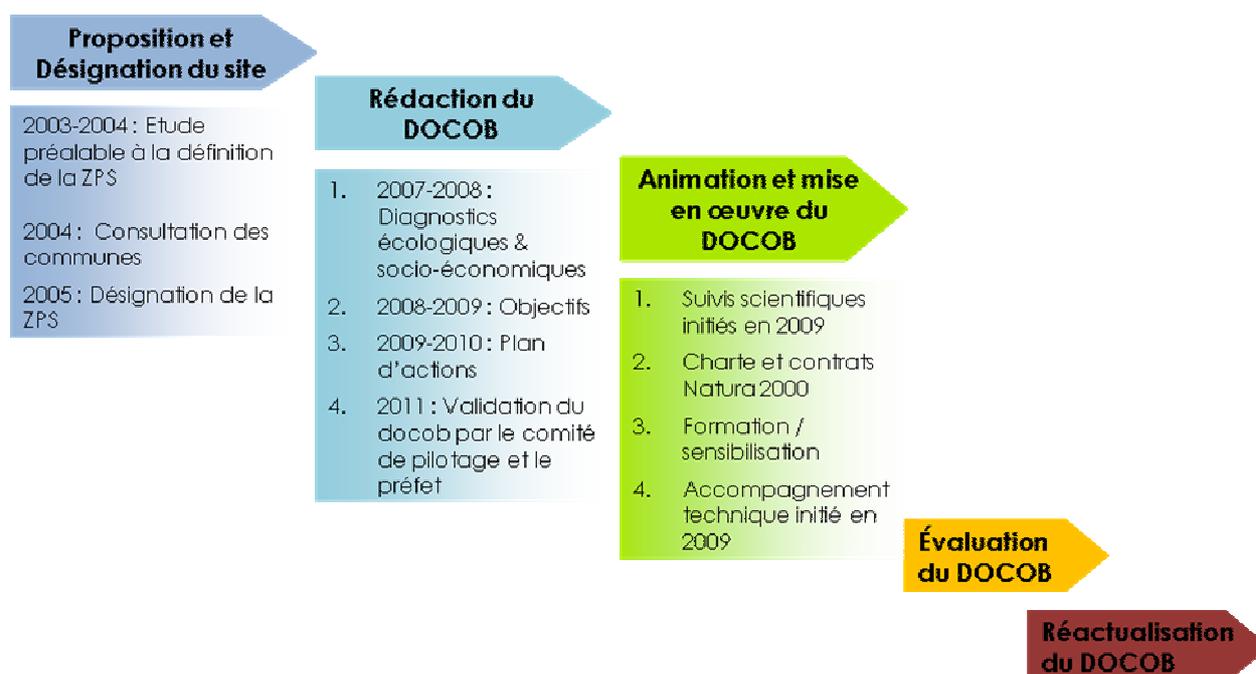
Juin 2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. ACTES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES	3
1.1. ARRETE MINISTERIEL DE DESIGNATION DU SITE NATURA 2000.....	3
1.2. ARRETE PREFECTORAL PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL	7
1.3. ARRETE PREFECTORAL D'APPROBATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	10
2. PROCEDURES DE CONCERTATION.....	12
2.1. COMITES DE PILOTAGE.....	13
2.1.1. Compte-rendu du 1 ^{er} copil / 19 juin 2007	13
2.1.2. Compte-rendu du 2 nd copil / 22 octobre 2008.....	16
2.1.3. Compte-rendu du 3 ^{ème} copil / 1 ^{er} janvier 2011	22
2.1.4. Compte-rendu du 4 ^{ème} copil / 9 juin 2011	34
CR EN VALIDATION	36
2.2. GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES	47
2.3.1. Compte-rendu du 22 janvier 2008 : Pics et chouettes	47
2.3.2. Compte-rendu du 28 février 2008 : Autres oiseaux d'intérêt européen.....	56
2.3.3. Compte-rendu du 15 octobre 2009 : Forêts.....	64
2.3.4. Compte-rendu du 20 janvier 2010 : Charte.....	72
2.3.4. Compte-rendu du 18 février : Contrats et volet non contractuels.....	79

1. ACTES ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Le schéma ci-dessous synthétise les grandes étapes de la vie d'un site Natura 2000 et localise temporellement ces étapes pour le site Natura 2000 FR 4112006 « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche ».



Le détail de la procédure de concertation – de la définition du périmètre Natura 2000 à la validation du document d'objectifs – est présenté dans un tableau page 12.

1.1. Arrêté ministériel de désignation du site Natura 2000

L'arrêté ministériel date du 5 juillet 2005 (parution dans le Journal officiel de la République Française du 16 juillet 2005).

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000
Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche
(zone de protection spéciale)

NOR : DEV N 05 4 0 2 3 6 A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1-II, L.414-1-III, R.214-16, R.214-18, R.214-20 et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414 - 1- II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête

Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche » (zone de protection spéciale FR 4112006) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Baerenthal, Bitche, Eguelshardt, Mouterhouse, Philippsbourg, Sturzelbronn.

Article 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, à la direction régionale de l'environnement de la Lorraine et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 JUIL. 2005

Nelly OLIN

Annexe

à l'arrêté de désignation du Site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1er alinéa du code de l'environnement :

Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
----------------	---------------------------



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

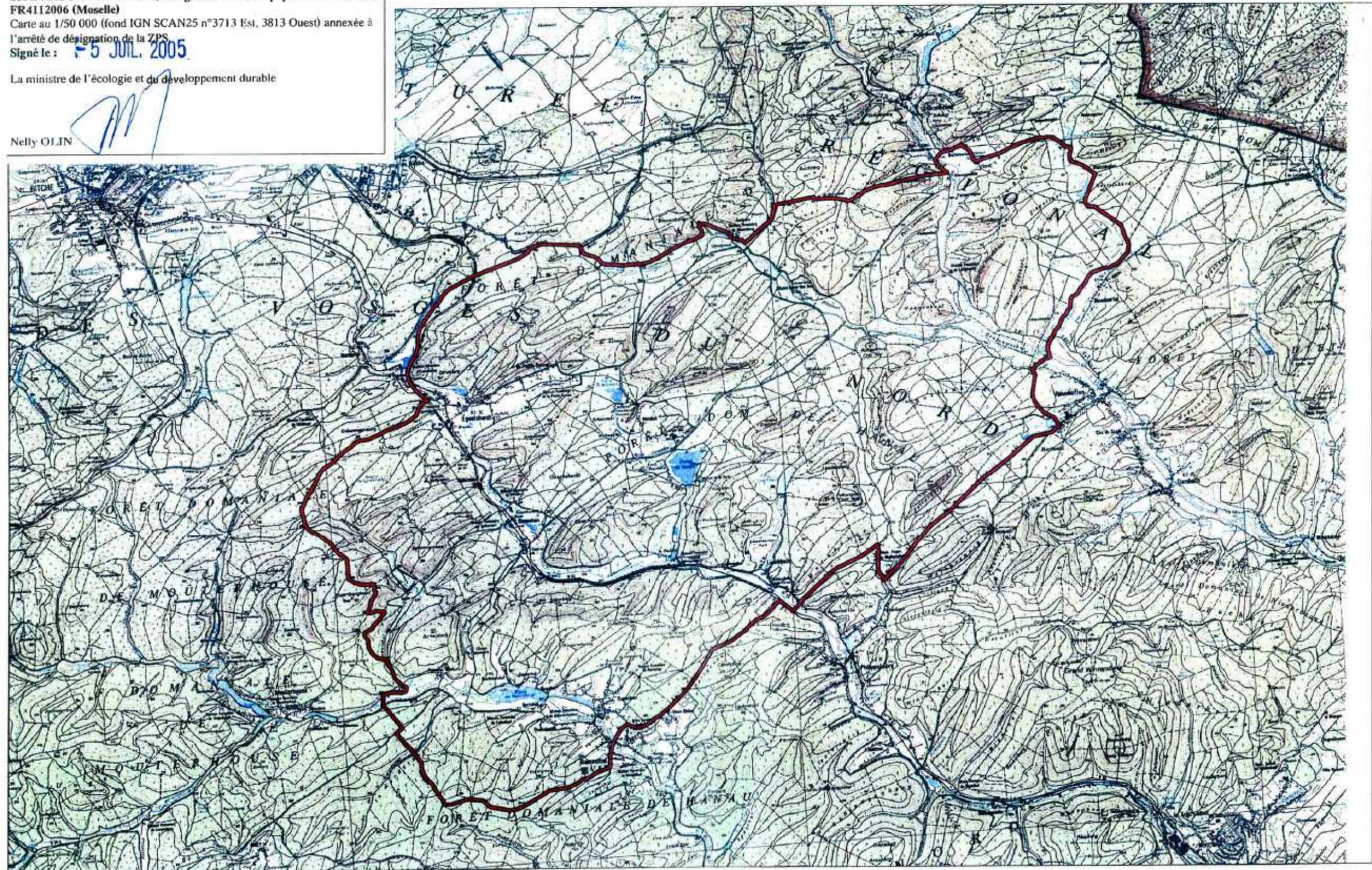
SITE NATURA 2000 Forêts, étangs et rochers du pays de Bitche (ZPS)
FR4112006 (Moselle)

Carte au 1/50 000 (fond IGN SCAN25 n°3713 Est, 3813 Ouest) annexée à
l'arrêté de désignation de la ZPS

Signé le : 5 JUL. 2005

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OJIN



1.2. Arrêté préfectoral portant composition du comité de pilotage local

La composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 4112006 « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche » est définie par arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2007.



PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction Régionale de l'Environnement
LORRAINE

Service nature, aménagements et paysages

ARRETE

En date du **1 JUIN 2007**

portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 4112006 "Forêts, étangs et rochers du pays de Bitche"

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu la directive n° 79/409/CEE du conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000,

Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable du 5 juillet 2005, portant désignation de la Zone de Protection Spéciale FR 4112006 "Forêts, étangs et rochers du pays de Bitche" ;

Vu l'avis du directeur régional de l'environnement de Lorraine ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 4112006 "Forêts, étangs et rochers du pays de Bitche" et sa mise en œuvre.

Article 2 : Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- le Président du Conseil Général de Moselle ou son représentant
- le Président du Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) ou son représentant,
- le Président de la Communauté de Communes de Bitche et environs ou son représentant,
- le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Zinsel du Nord ou son représentant,
- le Maire de la commune de Baerenthal ou son représentant,
- le Maire de la commune de Bitche ou son représentant,
- le Maire de la commune de Eguelshardt ou son représentant,
- le Maire de la commune de Mouterhouse ou son représentant,
- le Maire de la commune de Philippsbourg ou son représentant,
- le Maire de la commune de Sturzelbronn ou son représentant,

Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Président de la Délégation Régionale au Tourisme de Lorraine ou son représentant,
- le Directeur de l'Office de Tourisme de Philippsbourg ou son représentant,
- le Directeur de l'Office de Tourisme de Bitche ou son représentant,
- le Directeur de l'Office de Tourisme de Baerenthal ou son représentant,
- le Président du Club Vosgien ou son représentant,
- le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle ou son représentant
- le Président de l'ADASEA de Moselle ou son représentant
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle ou son représentant,
- le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Fédération des Chasseurs de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant,
- le Président du Centre Ornithologique Lorrain ou son représentant
- le Président du Groupe Ornithologique des Vosges du Nord ou son représentant,
- le Président de l'Association SOS Faucon Pèlerin ou son représentant,
- le Président de la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes ou son représentant,
- le Président de l'Association Nature du Pays de Niederbronn-les-Bains ou son représentant,
- le Président de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde ou son représentant,
- le Président de l'Association La Joubarbe ou son représentant,
- le Président de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade ou son représentant,
- le Président de l'Association Centre Equestre Fakir ou son représentant,
- le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts de Lorraine ou son représentant,
- le Président du Syndicat des forestiers privés de la Moselle
- le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine-Alsace ou son représentant,

- le Propriétaire de la forêt privée de Pimodan,
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

- le Préfet de la Moselle ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Equipeement de Moselle ou son représentant,
- le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de Moselle ou son représentant,
- le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine ou son représentant,

En outre, un représentant du Ministère de l'Environnement du Land de Rhénanie-Palatinat sera invité aux réunions du comité de pilotage à titre informatif.

Article 3 : Le Préfet de la Moselle convoque et préside la première réunion du comité de pilotage Natura 2000.

A cette occasion, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le préfet de la Moselle ou son représentant.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

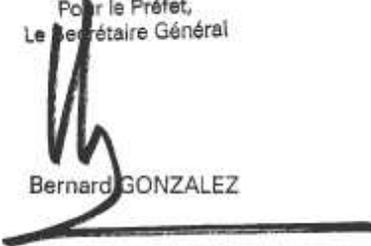
Article 4 : Le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le sous-préfet de Sarreguemines et le directeur régional de l'environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres du comité de pilotage désignés à l'article 2.

METZ, le - 1 JUIN 2007

LE PREFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Bernard GONZALEZ

1.3. Arrêté préfectoral d'approbation du document d'objectifs

Le document d'objectifs a fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage le 9 juin 2011 et d'une approbation par arrêté préfectoral **2011 – DDT/SAB/PNB – n°24 du 26 avril 2011**.

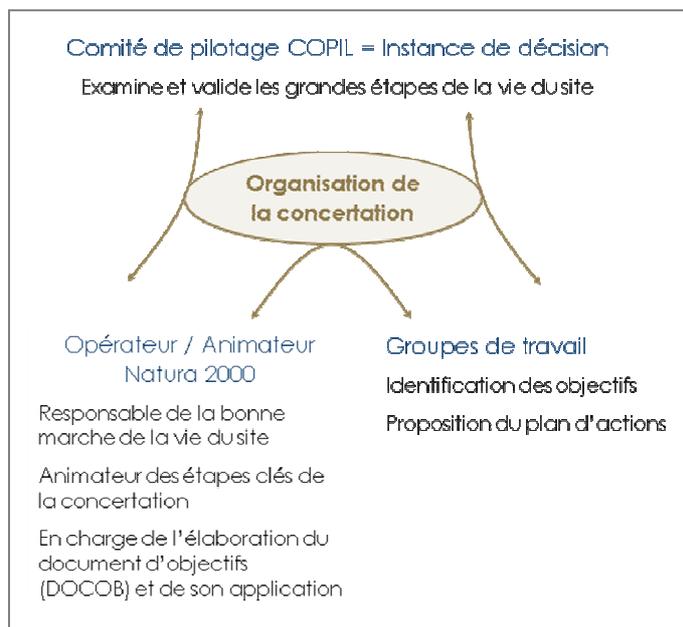
2. PROCEDURES DE CONCERTATION

Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs et de sa mise en œuvre, la concertation s'organise autour :

- Du comité de pilotage (copil), dans ce cas présidé, par l'Armée de Terre,
- L'opérateur/animateur du site Natura 2000,
- Les groupes de travail thématiques.

Leur articulation est présentée dans le schéma ci-contre.

Les grandes étapes de la concertation sur le site Natura 2000 FR 4112006 « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche » sont présentées dans le tableau ci-dessous.



Année	Etapes de la concertation et de la vie du site	Dates
2003-2004	Etude préalable à la mise en œuvre d'une ZPS dans le Pays de Bitche pilotée par l'ENGREF)	
2004	Réunion d'informations des acteurs du territoire sur le projet de ZPS (élus, gestionnaires, associations...)	// 27 avril
	Réunion d'informations des gestionnaires forestiers	// 8 décembre
	Consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale sur le périmètre du site Natura 2000	// Janvier-fév.
2005	Désignation de la ZPS par arrêté ministériel	
2007	1 ^{er} comité de pilotage ⇨ Installation du comité de pilotage et désignation du SY-COPARC comme opérateur	// 19 juin
	Etudes scientifiques et synthèse des données 2000-2007	
2008	Groupes de travail thématiques – diagnostics et objectifs	// 22 janvier // 28 février
	2 nd comité de pilotage ⇨ Validation des diagnostics et des objectifs du docob	// 22 octobre
2009	Groupe de travail thématique – Forêts	// 15 octobre
2010	Groupes de travail thématique – Charte et contrats Natura 2000	// 20 janvier // 18 février
	3 ^{ème} comité de pilotage ⇨ Validation du plan d'actions	// 19 janvier
2011	4 ^{ème} comité de pilotage ⇨ Validation du document d'objectifs et renouvellement du SYCOPARC pour animer le docob	// 9 juin

* = Syndicat de Coopération pour le Parc

2.1. Comités de pilotage

2.1.1. Compte-rendu du 1^{er} copil / 19 juin 2007

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Natura 2000 du site « ZPS : Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche »

Le mardi 19 juin 2007 à 14 h 30 s'est tenue, dans les locaux de mairie de Bitche, sous la présidence de Monsieur Roland Polycarpe, Sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines, la 1^{ère} réunion du comité de pilotage Natura 2000 pour le site « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche ».

Participaient à cette réunion :

Représentants de l'Etat :

M. Roland POLYCARPE, Sous-Préfet de Sarreguemines
Mme Nicole DORCKEL, Sous-Préfecture de Sarreguemines
M. Sébastien HESSE, DIREN Lorraine
M. Luc CHRETIEN, DDAF Moselle

Représentants des administrations et établissements publics :

Mme Irène BEE, ONF Agence de Sarrebourg
M. Guy BENTZ, ONCFS

Représentants des collectivités :

M. Jean-Marie REMY, 1^{er} adjoint à la ville de Bitche
M. Alfred ROESSLINGER, Maire d'Eguelshardt
M. Alphonse STEINER, Maire de Sturzelbronn
M. Gaston HONNERT, Maire de Baerenthal
M. Emile EITEL, Vice président de la Communauté de communes de Bitche et environs
Mme Annabelle MAHOUDEAU, Conseil général de la Moselle
M. Mickaël WEBER, Vice président du SYCOPARC
M. Jean-Claude GENOT, SYCOPARC
M. Loïc DUCHAMP, SYCOPARC
M. Alexandre MAMDY, SYCOPARC

Représentants des associations et organismes socio-professionnels :

M. Emile SCHALLER, Président de La Joubarbe
Melle Roselyne BERRY, Conservatoire des Sites Lorrains
M. Yves MULLER, Groupe Ornithologique des Vosges du Nord, Centre Ornithologique Lorraine et Conseil Supérieur Régional de la Protection de la Nature
M. Claude KURTZ, SOS Faucon Pèlerin
Melle Magali CRESTE, ADASEA Moselle
M. Fernand KANTZLER, Association Mosellane d'Economie Montagnarde
M. Gilbert VALLAGEAS, CRPF Lorraine Alsace
M. Dominique MARMILLOT, Forêt privée De Plimodan,
M. Raphaël WITTISCHE, Fédération des chasseurs de Moselle
M. Bernard DISS, Club Vosgien
Melle Delphine DESCOURVIERES, Office de Tourisme de Philippsbourg,

Etaient absents excusés, les représentants :

- de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- de la Direction Départementale de l'Équipement
- du Syndicat des propriétaires forestiers privés
- de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de Moselle

M. Jean-Marie REMY, 1er adjoint à la ville de Bitche, souhaite la bienvenue au participants et cède la parole à M. le Sous-Préfet qui expose les objectifs de ce premier comité de pilotage. Il rappelle l'ordre du jour :

- présentation de la démarche Natura 2000 par M. HESSE de la DIREN Lorraine
- transfert de la présidence du comité de pilotage au profit d'une collectivité
- description de l'intérêt ornithologique du site par M. MULLER
- présentation succincte du site, de l'étude de l'ENGREF sur la forêt et de la démarche d'élaboration du DOCOB par M. MAMDY.

Présentation de Natura 2000 par M.HESSE (cf pièce jointe) :

M. Hesse insiste sur le fait que Natura 2000 est basé sur la concertation : les mesures concrètes en faveur de la biodiversité sont établies par le comité de pilotage et le groupe de travail. Les contractants volontaires ont donc la possibilité de participer à l'élaboration de leur cahier des charges.

Les mesures financées par les crédits Natura 2000 sont :

- Les Mesures Agro-Environnementales réservées à Natura 2000. Ce dispositif remplaçant les Contrats d'Agriculture Durable et cofinancé par le fond européen FEADER dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 doit très prochainement être mis en place par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.
- Les Contrats Natura 2000, hors Surface Agricole Utile, pouvant être forestiers ou non. Dans ce dernier cas, il s'agit des contrats Natura 2000 « autres milieux », ouverts à tout propriétaire de terrains inclus dans le site Natura 2000.
- Les Chartes Natura 2000 sont des engagements minimaux non rémunérés, également souscrits sur la base du volontariat. Pour les propriétaires dont les terrains sont contractualisés en MAE, en contrats et chartes Natura 2000, il est prévu une exonération de la taxe sur le foncier non bâti sur les terrains contractualisés. Le manque à gagner pour les communes percevant cette taxe sera indemnisé par l'Etat.
- Le suivi scientifique du site.
- La communication et l'animation pédagogique en lien avec les objectifs de Natura 2000.
- Des investissements relatifs à la protection de la biodiversité où à sa mise en valeur.

Suite à cette présentation, dans laquelle M. Hesse a notamment justifié l'existence du réseau européen Natura 2000 comme moyen de faire face à l'érosion croissante de la diversité biologique en Europe et dans le monde (6^{ème} crise d'extinction des espèces), M. DISS intervient et explique qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer, de nombreuses espèces étant découvertes chaque jour, notamment en Amazonie. M. DUCHAMP, conservateur de la « Réserve des rochers, étangs et tourbières du Pays de Bitche » lui répond en expliquant que, même si de nombreuses espèces continuent à être découvertes encore aujourd'hui, le rythme de création ou d'apparition de nouvelles espèces (sur des milliers voire des millions d'années) est sans comparaison avec celui de leur disparition actuelle.

Cette présentation introductive sur le fonctionnement et la démarche Natura 2000 étant faite, le Sous-préfet propose d'élire la nouvelle présidence du comité de pilotage. Ce transfert de compétence au profit d'une collectivité territoriale peut se réaliser en vertu des dispositions prévues par la loi de développement des territoires ruraux du 23 février 2005.

En dehors du Sycoparc, Syndicat de Coopération du Parc des Vosges du Nord, aucune autre collectivité ne souhaite s'engager dans la démarche. Ainsi, en l'absence d'une autre candidature, le Sycoparc, en la personne de M. Weber, son actuel vice-président, prend à l'unanimité moins une voix la présidence du comité de pilotage de ce site Natura 2000. La collectivité sera aussi responsable de la maîtrise d'ouvrage et de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), en concertation avec les membres du comité de pilotage. Plusieurs représentants (mairie de Sturzelbronn, d'Eguelshardt, Club Vosgien) soutiennent cette élection dans un souci de cohérence (le Parc assurant déjà ces mêmes responsabilités sur les autres sites Natura 2000 du Parc). Seule la communauté de communes de Bitche, représentée par M. EITEL, aurait souhaitée voir l'Etat continuer d'assurer son rôle.

M. WEBER remercie M. le Sous-préfet et l'assemblée pour son soutien. Il souligne l'intérêt et l'engagement que porte le Sycoparc à ce dispositif et précise qu'il veillera au bon déroulement du processus tout au long de la phase d'élaboration du DOCOB.

Présentation des richesses ornithologiques du site par M. MULLER : (cf pièce jointe)

Yves MULLER présente l'ensemble des espèces d'oiseaux remarquables inventoriées sur le site en précisant leur écologie, leur évolution et leur densité. Sont ainsi successivement décrites à partir de nombreuses illustrations les espèces suivantes :

- le Pic noir
- le Pic cendré
- le Pic mar
- la Chouette de Tengmalm
- la Chevêchette d'Europe
- le Faucon pèlerin
- la Bondrée apivore
- le Martin-pêcheur
- la Pie-grièche écorcheur

Puis, à partir d'une évaluation de leur représentativité respective sur la ZPS par rapport à l'échelle nationale (nombre de couples nicheurs sur la ZPS rapporté aux effectifs nationaux estimés) et étant donnée la spécificité forestière du site, Yves MULLER propose de se concentrer prioritairement pour l'élaboration du DOCOB sur les 5 espèces typiquement forestières (les 2 espèces de chouettes, les 3 espèces de pics).

Présentation de l'étude ENGREF par M. MAMDY : (cf pièce jointe)

Le Sycoparc ayant été désigné président du COPIL et maître d'ouvrage du site, M. MAMDY, chargé de mission Natura 2000 au Parc, est investi par le Comité de pilotage pour assurer la rédaction du document d'objectifs.

Avant de présenter la méthode avec laquelle il envisage de travailler pour y parvenir, M. MAMDY présente en quelques mots les conclusions d'une étude réalisée en 2003-2004 par les étudiants de l'ENGREF à propos de la gestion forestière dans la ZPS. Ce travail de caractérisation de la gestion sylvicole du site constituera un document de base pour l'élaboration du diagnostic écologique et socio-économique du futur DOCOB.

La ZPS, qui s'étend sur 6 communes mosellanes et quelques 6279 ha, est recouvert à 90% par un massif forestier. Celui-ci est géré par deux principaux acteurs :

- l'ONF, sur environ 4500 ha de forêt domaniale (et la forêt communale d'Eguelshardt comme le rajoute Mme Bée de l'ONF)
- M. Turkheim, expert forestier responsable de la gestion de la forêt privée de Pimodan sur environ 1000 ha.

Quelques éléments de description des peuplements forestiers en place (répartition des essences, évaluation de l'âge des peuplements) ainsi que des pratiques de gestion sylvicole suivies sur ces deux grandes entités sont aussi fournis dans la présentation.

D'après cette première analyse, il semble que les évolutions sylvicoles mises en œuvre par l'ONF et les modalités de gestion proches de la nature appliquées par M. DE TURKHEIM aillent déjà dans le bon sens (allongement des durées d'exploitation, mélange des essences, maintien des « arbres bio », ...) par rapport aux besoins des espèces forestières d'oiseaux à protéger. A partir de ce constat, M. CHRETIEN intervient et se pose la question de savoir quel est l'intérêt, la plus-value apportée par la mise en œuvre de Natura 2000 sur ce site. Ne peut-on pas aller encore plus loin dans l'exemplarité des mesures à mettre en œuvre ? M. GENOT propose à ce sujet la création d'îlots de sénescence, comme le prévoit le Schéma Régional d'Aménagement et les Directives Régionales d'Aménagement de Lorraine.

M. MAMDY poursuit sa présentation du site. Sur les 10% restants, les autres milieux naturels concernent des fonds de vallée humides, des pitons rocheux gréseux et quelques autres petites forêts privées.

Il ajoute enfin qu'un certain nombre de ces milieux remarquables bénéficient déjà d'autres mesures de préservation : la ZPS chevauche en effet une grande partie de la Réserve Naturelle des Rochers, étangs et tourbières, et un autre site Natura 2000 issu de la Directive Habitats appelé « Moder et affluents », qui recouvrent les cours d'eau et les fonds de vallées de la ZPS. Dans ce cadre, une cohérence et une synergie entre les actions engagées dans ces différents programmes devront être trouvées pour une meilleure efficacité.

A ce propos, M. DISS se demande s'il n'y a pas redondance entre le comité de gestion de la Réserve Naturelle et celui mis en place sur la ZPS. M. DUCHAMP, conservateur de la Réserve, indique qu'il s'agit là de deux logiques de gestion des milieux naturels différentes qui, même si elles s'appuient sur une part d'acteurs communs, mobilisent des outils de gestion et des instruments financiers assez différents (protection essentiellement réglementaire sur la Réserve Naturelle, dispositif contractuel avec des chartes et des contrats sur le site Natura 2000).

Présentation de la démarche de rédaction du DOCOB par M. Mamdy : (cf pièce jointe)

M. MAMDY termine les présentations orales en explicitant la démarche avec laquelle il entrevoit la rédaction du DOCOB sur ce site. La concertation et la réflexion sur les objectifs à atteindre pour préserver l'avifaune nicheuse du massif forestier se réalisera au sein d'un unique groupe de travail, ouvert à l'ensemble des membres du comité de pilotage et notamment les acteurs de terrain susceptibles de contractualiser les mesures.

Chaque réunion permettra d'aborder une problématique particulière (oiseaux cavernicoles et gestion forestière, préservation des oiseaux de milieux humides et rupestres).

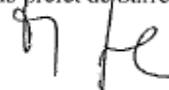
L'ensemble des réflexions et des orientations proposées par ce groupe de travail sera ensuite discuté et validé par le comité de pilotage, instance de délibération. C'est ainsi que chaque partie (état des lieux, objectifs, enjeux, plan d'action, contrats et chartes, suivi et évaluation) sera validée puis rédigée.

Un calendrier prévisionnel du déroulement des différentes étapes figure dans la présentation en fichier joint. L'objectif sur ce site est de finaliser le DOCOB d'ici fin 2008. M. Weber s'engage, en tant que nouveau président du comité de pilotage, à tenir les délais proposés.

M. le Sous-préfet clôt la séance et proposent que les discussions se poursuivent autour d'un verre de l'amitié offert par le Sycoparc.

Fait à Sarreguemines le, 17/10/07

Le Sous-préfet de Sarreguemines



2.1.2. Compte-rendu du 2nd copil / 22 octobre 2008



Compte-rendu de la 2^{ème} réunion du comité de pilotage Site Natura 2000 ZPS « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche » - Mercredi 22 Octobre 2008 -

Le mercredi 22 octobre 2008 à 18 h 00 s'est tenue dans les locaux de la salle de la mairie de Bitche la deuxième réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 : « ZPS : Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche », sous la présidence de M. Suck, Vice-président du Sycoparc qui représentait M. Weber, Président du Sycoparc.

Participaient à cette réunion :

Mme DESCOUVRIERES, Office de Tourisme et commune de Philippsbourg
M. GAENG, Adjoint à l'environnement à la mairie de Bitche
M. HAMMER, Maire de Mouterhouse
M. BRUCKER, Adjoint à la mairie de Baerenthal
M. EITEL, Maire d'Eguelshardt
M. VANDE MAELE, DDAF Moselle
M. GIESSINGER, ADASEA Moselle
Mme SINDT, FDSEA Moselle
M. SCHWALLACH, FDSEA Moselle
M. DE TURKHEIM, Gestionnaire de la forêt privée De Pimodan
M. DISS, Club Vosgien
M. MULLER, LPO / GOVN / COL
M. RAUCH, Association Nature du Pays de Niederbronn
M. BURT, Fédération de pêche de Moselle
M. SUCK, Vice-président du Sycoparc / Conseiller général de Moselle / Président de l'AMEM
M. MORELLE, Sycoparc
M. MAMDY, Sycoparc

Etaient absents excusés :

M. le Directeur de la DIREN Lorraine
M. WICKER, FFME
M. KURTZ, SOS Faucon Pèlerin Lynx
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle
M. le Président du CSL
M. le Président du Conseil régional de Lorraine

Ordre du jour

M. Suck, qui préside la réunion en remplacement de M. Weber pour le Sycoparc, ouvre la séance à 18h10. Il remercie la mairie de Bitche pour l'accueil et la mise à disposition des locaux. Après avoir rappelé l'historique de la concertation menée sur ce site en application de la directive Oiseaux de 1979, M. Suck souligne l'importance de la démarche Natura 2000 et insiste sur la qualité et la richesse du patrimoine naturel du Pays de Bitche, qui en font un de ses atouts majeurs. Il entame l'ordre du jour et précise que la réunion visera à valider les premiers éléments du document

d'objectifs, à savoir l'état des lieux et les objectifs de préservation des populations d'oiseaux remarquables. Il cède ensuite la parole à M. Mamdy, animateur du site Natura 2000 au Sycoparc, pour la présentation de l'exposé.

En introduction, M. Mamdy présente le travail qui a été mené depuis juin 2007, date de la 1^{ère} réunion du comité de pilotage lançant la démarche d'élaboration du document d'objectifs. Deux réunions en groupe de travail ont permis de faire partager aux membres du comité de pilotage les connaissances sur la biologie et l'écologie des espèces d'oiseaux et de réfléchir communément aux mesures nécessaires pour assurer leur préservation. Suite à ces échanges, les premières parties du document ont été rédigées et de nouveaux éléments ont été intégrés à l'état des lieux notamment à propos de la description des peuplements forestiers.

Avant cette 2^{ème} réunion du comité de pilotage, le document avait été mis en ligne sur le serveur ftp du Sycoparc et une version synthétique avait été jointe à l'invitation.

Discussion et remarques

Au cours de l'exposé présenté par M. Mamdy, plusieurs remarques de la part de certains membres du comité de pilotage ont été faites à différents sujets :

Ecologie des oiseaux

Afin de préciser l'explication de la distribution de la Chevêchette sur la ZPS, M. Muller insiste sur l'importance des paramètres climatiques et topographiques. Ainsi, même si les peuplements forestiers paraissent plutôt favorables sur l'aménagement de Mouterhouse, on ne retrouve pas les mêmes conditions que dans les fonds de vallées situés plus au nord de la ZPS (vallées du Schwarzbach), plus larges et sensiblement plus froids.

Les peuplements forestiers

Lors de la description des peuplements forestiers en forêt publique, M. Eitel, Maire d'Eguelshardt, ajoute, par comparaison avec ce qui venait d'être dit sur la forêt privée, que l'ONF prend aussi en compte dans ses pratiques de gestion courante les arbres à cavités ainsi que les arbres morts non gênants.

M. Burt, de la Fédération de pêche de Moselle, revient sur l'expression « en cours d'irrégularisation » utilisée pour qualifier l'évolution de la forêt privée De Pimodan, qu'il trouve mal adaptée. En réalité, comme le précise M. De Turkheim, gestionnaire de cette forêt, l'évolution des peuplements forestiers vers des formations irrégulières doit être interprétée comme une conséquence de la gestion à l'arbre pratiquée et non comme un objectif en soi. Néanmoins, l'expression utilisée par M. Mamdy dans la présentation ne le choque pas et lui convient tout à fait.

Pour ces remarques de forme, M. Mamdy explique que lors de la dernière réunion finalisant la démarche de rédaction du docob, ce type de détail sera définitivement validé. Pour cela, les membres du copil seront en effet invités à faire remonter leurs propositions de modification du document final, quelques semaines avant le comité de pilotage.

Le périmètre de la ZPS

M. Burt s'interroge sur les choix qui ont prévalu au moment de la définition des limites du site : en effet, il ne comprend pas pourquoi la ZPS n'a pas été étendue à la partie forestière alsacienne et de manière générale, pourquoi les entités de gestion ou de protection des milieux naturels ne sont pas uniquement définies sur la base de critères écologiques. Il souhaiterait par ailleurs que ces éléments historiques sur le choix des limites de la ZPS soient insérés dans le docob.

M. Morelle, animateur Natura 2000 au Sycoparc, explique que la définition des contours des sites Natura 2000 intègre la logique de fonctionnement écologique des milieux et de distribution des espèces lorsque cela est possible. Ainsi, le site Natura 2000 de la Haute Moder s'étend sur 2 départements (Moselle et Alsace) et, bien qu'il corresponde à deux sites administratifs différents, il a

été considéré comme un seul et unique site lors de la phase de concertation et de rédaction (1 DOCOB et 1 Comité de pilotage).

Afin de bien cerner la logique historique qui a abouti aux contours actuels de la ZPS, M. Muller ajoute que la création du site a répondu à une demande spécifique de la DIREN Lorraine. A l'époque, la couverture des sites désignés au réseau Natura 2000 en région Lorraine était en effet insuffisante. La ZPS a ainsi été proposée aux acteurs lorrains. Les propositions de périmètre ont par ailleurs été faites par M. Muller et M. Génot du Sycoparc, sur la base des connaissances de l'époque, en regard des espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux présentes.

Mme Descouvrières s'étonne que le rocher du Luchsfels, où le Faucon pèlerin se reproduit régulièrement, n'ait pas été retenu dans ce zonage. Concernant la problématique spécifique du Faucon pèlerin, M. Muller explique que le choix des rochers à prendre en compte pour la ZPS s'est appuyé sur les contours de la Réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche. Ainsi, tous les rochers favorables au Faucon pèlerin de la réserve ont été intégrés dans la ZPS. Le Luchsfels, situé en dehors de la réserve naturelle, n'a pas été retenu. M. Rauch de l'ANPN ajoute qu'à l'époque, ce rocher n'était pas occupé par le Faucon pèlerin et que ce n'est qu'après un dégagement des ligneux autour du rocher que celui-ci a commencé à devenir favorable pour la nidification du rapace.

Pour clore ce débat sur les limites du site, M. Mamdy indique qu'il est possible de modifier les contours de la ZPS :

1. si l'intérêt écologique de la zone à intégrer est avéré ;
2. si cette évolution du périmètre est considérée comme pertinente au regard de représentativité des espèces d'oiseaux considérées aux échelles régionale, nationale et européenne ;
3. avec l'accord du comité de pilotage.

Administrativement, cela nécessite la consultation de l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) territorialement concernés par le périmètre de la ZPS. Cette problématique sera donc à discuter prochainement, lors de l'élaboration des mesures qui constitueront le plan d'action du docob.

Les objectifs de la ZPS proposés

Suite à la présentation des objectifs et sous-objectifs par M. Mamdy (voir en p. 5 et 6), M. Burt fait part de plusieurs remarques :

- Dans l'objectif 4.1, le monde agricole, même s'il est peu représenté sur la ZPS (5 agriculteurs), pourrait également faire l'objet d'actions de formation.
- Dans l'objectif 4.3, parmi les publics visés pour des actions de sensibilisation, il est important d'y ajouter les habitants et les élus. Par ailleurs, le terme « d'éducation à l'environnement » doit apparaître dans ce sous-titre.

Des éléments de réflexion concernant les moyens de communication à mettre en œuvre afin de toucher les différents publics sont ensuite évoqués, mais ces discussions seront largement approfondies en groupe de travail dans les mois à venir.

M. Suck reprend la parole et soumet à l'assemblée la validation de la présentation, en considérant la prise en compte des quelques remarques faites au cours de la séance. La présentation est validée à l'unanimité. L'ordre du jour étant épuisé, M. Suck remercie les participants et M. Mamdy pour la qualité de sa présentation. Il invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié offert par le Sycoparc.

Orientations et objectifs validés

1. Accompagner la sylviculture vers des pratiques favorables à la préservation des oiseaux de l'annexe I

1.1. Diversifier les peuplements forestiers résineux existants

- a. travailler au profit du mélange des essences dans les peuplements transformés dominés par les résineux
- b. favoriser le retour des espèces feuillues d'accompagnement spontanées
- c. recourir préférentiellement à la régénération naturelle

1.2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne

- a. maintenir des îlots de sénescence de feuillus répartis sur l'ensemble de la ZPS
- b. allonger le plus possible les durées de régénération afin de maintenir un réseau d'îlots de vieillissement

1.3. Protéger la diversité des conditions de micro-habitats, favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers

- a. maintenir les arbres à cavités
- b. conserver les arbres morts sur pied ou dépérissants
- c. conserver des rémanents et les arbres morts au sol
- d. localement, maintenir des résineux (épicéas, jeunes pins) en bouquets
- e. veiller à la préservation des lisières forestières

2. Maintenir une activité d'élevage extensive dans les fonds de vallées

2.1. Maintenir les surfaces en herbe

2.2. Limiter les apports d'intrants

2.3. Préserver les éléments fixes du paysage (haies, arbres, bosquets, ...)

3. Améliorer la connaissance et renforcer le suivi des milieux et des espèces

3.1. Améliorer la connaissance de la ZPS

- 3.1.1. Mettre à jour l'état des lieux des milieux forestiers en intégrant la réactualisation des nouveaux aménagements en forêt publique

3.1.2. Améliorer la connaissance concernant la distribution de la Bondrée apivore et du Martin-pêcheur

3.2. Suivre l'évolution des données écologiques sur la ZPS

3.2.1. Suivre la bonne mise en place des préconisations de gestion forestière et caractériser l'évolution des milieux forestiers par le biais d'indicateurs

3.2.3. Poursuivre les suivis ornithologiques réguliers, développer un suivi adapté des espèces remarquables de l'Annexe I et initier de nouveaux monitorings

4. Développer les actions de formation, de sensibilisation et de communication

4.1. Engager des actions de formation en direction du monde agricole et forestier

4.2. Veiller à assurer la tranquillité des sites de reproduction du Faucon pèlerin

4.3. Développer des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en direction des principaux usagers de la ZPS (randonneurs, grimpeurs, naturalistes, scolaires, élus, habitants)

2.1.3. Compte-rendu du 3^{ème} copil / 1^{er} janvier 2011



COMPTE-RENDU REUNION

OBJET : 3 ^{ème} Comité de pilotage de la Zone de protection spéciale « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche » Validation du document d'objectifs	DATE : 19 janvier 2011 HEURE : -
Rédacteur : M. L'Hospitalier	PROJET CR : 1 ^{er} février 2011

Participants : Se reporter à l'annexe I (page 5)
Excusés : M. Le Président de la Région Lorraine M. Le Préfet de Moselle Evrard DE TURKHEIM CRPF – Stéphane ASAEL ONCFS

I. Ordre du jour

David SUCK ouvre la réunion en remerciant la mairie de Bitche pour la mise à disposition de la salle Daum et présente l'ordre du jour :

1. Rappel des diagnostics écologiques et socio-économiques.
2. Retour sur les objectifs de gestion durable.
3. Présentation du programme d'actions :
 - a. Charte Natura 2000
 - b. Contrats Natura 2000 forestiers et milieux ouverts
 - c. Actions hors mesures contractuelles
4. Echanges.
5. Validation du document d'objectifs (docob).
6. Dispositif d'animation du document d'objectifs – DREAL.
7. Points divers.

La validation du docob implique d'atteindre du quorum dans le collège des élus. Ceci n'étant pas le cas, un nouveau comité de pilotage devra être organisé dans les meilleurs délais afin d'assurer la validation officielle du docob.

Le contenu de ce dernier est présenté synthétiquement par le biais d'un diaporama (Annexe II).

II. Relevé de discussions

Nota : Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les contrats/actions ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

1. CHARTE NATURA 2000

Jacques BECKEL demande la modification de la recommandation n°1. Il souhaite introduire de la souplesse pour les peuplements présentant une qualité écologique faible.

Après discussion au sein du comité de pilotage et recueil des avis des experts scientifiques, la formulation suivante est retenue :

Recommandation 1 : Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux
Boisements :

- boisements : 1er avril au 15 juillet (broyage et abattage) – 1er août pour l'abattage dans les vieux peuplements. Absence de restriction sur les peuplements de 10 à 35 cm ;
- haies / ripisylves : mars à août ;
- zones humides (hors cours d'eau) : février à septembre ;
- cours d'eau de 1ère catégorie piscicole : novembre à avril.

Jean-Marie BURT rappelle la nécessité de préserver les cours d'eau et les zones humides latérales (dont ripisylve) lors des exploitations forestières.

Sébastien MORELLE souligne la prise de conscience des gestionnaires en forêts publiques comme en forêt Pimodan.

Marie L'HOSPITALIER précise que les enjeux de conservation et les actions en faveur des cours d'eau sont détaillés dans le docob du site Natura 2000 « Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein ». Ce dernier inclut l'ensemble des vallées de la ZPS.

2. CONTRATS NATURA 2000

MF 1 : Création d'îlots de sénescence / F22712

Cette mesure a fait l'objet d'une nouvelle circulaire datant du 16 novembre 2010. Le financement plafond d'un îlot de sénescence est relevé à 4 000 €/ha/30 ans (au lieu de 2 000 €/ha).

Un arrêté du Préfet de région complètera la circulaire en définissant un forfait régional par essence et les critères d'éligibilité régionaux. La prise de cet arrêté est programmée pour 2011.

En outre, Bruno POTIN précise que :

- les enveloppes destinées aux contrats Natura 2000 forestiers sont actuellement conséquentes (financements : 45 % Etat + 55 % Europe). Si elles ne sont pas consommées, elles remonteront au ministère ;
- la surface des îlots devra être supérieure ou égale à 0,5 ha.

MO3 à 5 : Mesures agri-environnementales territorialisées (MAEt)

Sur la ZPS, aucune prairie n'a été engagée en 2010 dans une mesure agri-environnementale territorialisée.

Denis GIESSINGER s'interroge sur ce bilan. L'engagement relatif au chargement de la parcelle est, selon lui, un frein à la contractualisation. Il rappelle que l'Association mosellane pour l'économie montagnarde (AMEM) a proposé en 2008 et 2009 sur le territoire Parc (hors des sites Natura 2000) une mesure « zéro fertilisation (organique et minérale) ». La limitation de chargement correspondait à une recommandation et non à un engagement. La contractualisation a été satisfaisante.

Marie L'HOSPITALIER apporte un éclairage sur le bilan agri-environnemental sur la ZPS :

- la surface agricole utile est restreinte, de l'ordre de 90 ha ;
- une partie de ces surfaces sont gérée par l'ADEVON par le biais de Highland cattle ;
- parmi les 10 agriculteurs (6 mosellans et 4 bas-rhinois) identifiés sur les parcelles déclarées à la PAC (Politique agricole commune) :

- Deux ne sont pas éligibles car trop âgés ;
- Trois trouvent les contraintes de fertilisation trop contraignantes ;
- L'ADEVON qui gère les fonds de vallée humide avec les Highland cattle. Cette association liée au Parc ne souhaite pas consommer des enveloppes à destination des agriculteurs ;
- Un double-actif a des soucis fonciers.

Sébastien MORELLE souligne l'intérêt de travailler sur le regroupement foncier et de faire émerger un projet collectif sur les fonds de vallée comme cela est le cas sur le Falkensteinbach.

Selon David SUCK, l'engagement dans une MAEt induit des contraintes administratives d'autant plus fortes que les surfaces contractualisées sont faibles.

FA1 : Aménagements visant à informer les usagers

Jean-Marie BURT souligne qu'informer sur la présence d'une espèce sensible au dérangement peut conduire à un résultat opposé à celui escompté.

Claude KURTZ rappelle que le Faucon pèlerin est protégé dans la Convention de Berne. A ce titre, tout dérangement est condamnable, à la condition que la présence de l'espèce soit connue et signalée. En outre, la charte escalade en témoigne, l'information et la concertation facilitent le respect des sites de nidification. Le panneauage contribue à garantir la préservation des espèces et de leurs sites.

3. MESURES NON CONTRACTUELLES

Gestion cynégétique

Pour Yves MULLER, le lancement d'une réflexion sur la gestion cynégétique et ses impacts sur les habitats des espèces d'intérêt européen est une bonne chose. Mais il est fondamental que le monde de la chasse soit étroitement associé à cette démarche.

Marie L'HOSPITALIER précise que la fédération des chasseurs de Moselle et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sont membres du comité de pilotage, mais n'ont pu être présents.

Sébastien Morelle souligne que l'enjeu sur la ZPS est de créer des espaces de discussion entre les différents acteurs du territoire, d'expérimenter et de suivre plus finement l'impact des ongulés sur les peuplements forestiers.

David SUCK rappelle que la cohabitation délicate entre importantes populations de gibier d'un côté, et sylviculture / agriculture de l'autre, a été soulevée à l'occasion de chaque groupe de travail thématique. Aussi, il est temps que les gestionnaires et les élus se mobilisent.

Bernard DISS tient à préciser que l'agrainage a un rôle dans le suivi de la peste porcine chez les sangliers.

Jacques BECKEL salue la volonté de travailler dans le cadre du docob sur la gestion cynégétique. En outre, il apporte des précisions concernant ce sujet :

- Une étude scientifique, pilotée par le Cemagref, est actuellement menée dans les Vosges du Sud sur l'impact des ongulés sur la dynamique forestière ;
- L'ONF augmente depuis plusieurs années les plans de chasse en forêts domaniales. Des baux ont été résiliés en l'absence de réalisation des minima des plans de chasse ;
- L'ONF est favorable la limitation de l'agrainage dans les sites Natura 2000, aux périodes de sensibilité des espaces agricoles. Dans cette logique, le préfet de Meuse a interdit l'agrainage en période hivernale.

Sébastien Morelle s'interroge sur les données disponibles concernant la pression des ongulés sur les peuplements forestiers. Il souligne l'intérêt de mettre en place un suivi.

Hubert Schmuck précise que des mesures ont été réalisées en 1998 mais non pas été reproduites depuis.

Au cours des groupes de travail thématiques, le problème des tirs qualitatifs avait été soulevé. Pour Jacques Beckel, le souci est plus quantitatif que qualitatif. Malgré l'augmentation des plans de chasse en forêts domaniales, ceux-ci sont très majoritairement réalisés. Les prélèvements de cerfs ont augmenté de 30 % dans le Pays de Bitche. Dans l'aménagement de Hanau I, le plan de chasse prévoit le tir de 5 cerfs pour 100 ha.

Selon Bernard DISS, le grand gibier constitue l'un des patrimoines du Pays de Bitche. David SUCK abonde dans ce sens et ajoute que les beaux trophées font l'intérêt des lots de chasse. Il évoque la nécessité de travailler à l'échelle du grand est à la gestion cynégétique. Jacques BECKEL appuie cette analyse. Toutefois, une biche passant 80 % de sa vie sur 200 ha, il est possible d'agir à l'échelle d'un massif forestier.

4. VALIDATION DU DOCOB

David SUCK propose une validation du document d'objectifs par le comité de pilotage. Le docob est validé à l'unanimité. Toutefois, en l'absence du quorum des collectivités, il importe d'organiser dans les prochains mois un nouveau comité de pilotage permettant :

- La validation officielle du docob ;
- Le renouvellement de la présidence du comité de pilotage ;
- La désignation de la collectivité porteuse de l'animation du docob.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SUCK remercie les participants et clôt la séance.



Feuille de présence

Comité de pilotage ZPS « Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche »

19 janvier 2011

Prénom et nom	Qualité et fonctions	Signature
Yves MULLER	Président LPO Alsace	
Michel RAUCH	Président ANPN (Association Natine)	
Jean-Louis BURT	Vice Prés ^{de} F ^{édération} pêche F ^{édération}	
Patrice MARTEL	DDT ^{Direction Départementale des Territoires} Sauvegarde ville de BITCHE	
GARY Jacques	Maire Adjoint en charge de l'ENVIRONNEMENT	
Jean-Claude GENOT	SYCOAPARC	
Gerardine Muller	Office de Tourisme du Pays de Bitche	
Denis GRESSINGEN	Chambre d'Agriculture	
Jacques BECKER	ONF - Directeur Agence Sambre	
Bernard DISS	Secrétaire fédéral Club Vapich Bitche	
Pierre GRISVARD	Conservatoire des Lacs Lorrains	
Bruno POTIN	DREAL Lorraine	
Sebastien MORELIE	Syroparc	
Annie FISCHER	SOUS-PREFECTURE Siguel	
Gérard HUNGER	NATUR - ville de BITCHE	
Vincent GREIL	en charge de la promotion et de l'éducation du territoire du pays de Bitche	

2/2



Feuille de présence

Comité de pilotage ZPS « Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche »

19 janvier 2011

Prénom et nom	Qualité et fonctions	Signature
Bernard Diss	Président Club Vosgien	
SCHEUER H.	ONF Stg	
FISCHER François	Club Vosgien Fédération Vice Président Fédéral	
KURTZ Claude	Sous-Fourrier Peltre L. 1900	
André SCHWARTZ	Vice-pdt. CC pays de Bitche	Excuse

1/2



Annexe II : Diaporama de séance du 19 janvier 2011



Marie L'HOSPITALIER
Chargée de mission Natura 2000



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Gestion cynégétique
7. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

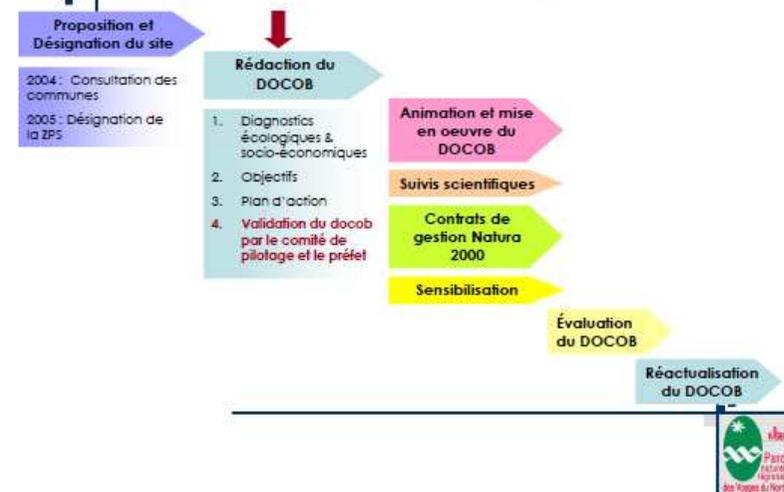


Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Gestion cynégétique
7. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Historique et état d'avancement





Présentation du site Natura 2000

B. Oiseaux d'intérêt européen



Pic noir

Pic cendré

Pic mar



Chevêchette d'Europe

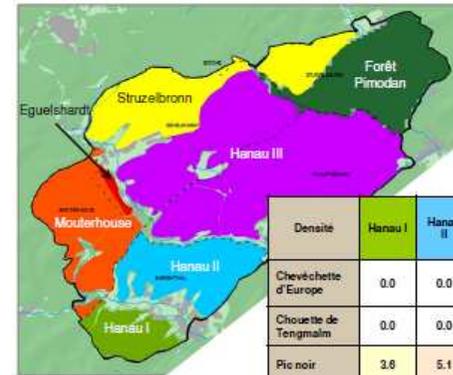
Chouette de Tengmalm

Hibou Grand Duc



Présentation du site Natura 2000

B. Oiseaux d'intérêt européen



• Densité en nb de territoires pour 1000 ha
 • Hanau I et Struzelbronn, résultats non représentatifs

Densité	Hanau I	Hanau II	Hanau III	Struzelbronn	Mouterhouse	Eguelshardt	Forêt de Hanau
Chevêchette d'Europe	0,0	0,0	0,3	3,0	0,0	0,0	7,0
Chouette de Tengmalm	0,0	0,0	2,9	1,3	1,5	0,0	0,0
Pic noir	3,0	5,1	5,5	7,0	0,0	0,0	3,5
Pic cendré	0,0	0,0	2,5	0,0	1,5	0,0	1,2
Pic mar	3,0	13,8	24,3	24,0	41,9	0,0	10,4



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAE) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Gestion cynégétique
7. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Enjeux et objectifs

1. Poursuivre et favoriser des pratiques sylvicoles favorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire

- 1.1. Diversifier les peuplements forestiers résineux existants
 - 1.1.1. Travailler au profit du mélange des essences
 - 1.1.2. Favoriser le retour des espèces feuillues d'accompagnement spontanées
 - 1.1.3. Recourir préférentiellement à la régénération naturelle
- 1.2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne
 - 1.2.1. Développer des îlots de sénescence de feuillus répartis sur l'ensemble de la ZPS
 - 1.2.2. Développer un réseau d'îlots de vieillissement
 - 1.2.3. Allonger les durées de régénération en respectant le tempérament des essences, en privilégiant les coupes progressives
- 1.3. Protéger la diversité des conditions de micro-habitats
 Arbres à cavités, arbres morts sur pied ou dépérissants, sites de nidification du Faucon pèlerin...
- 1.4. Limiter la perturbation des espèces sensibles au dérangement





Charte & contrats Natura 2000

B. Charte : recommandations et engagements

Code	Intitulé des recommandations et engagements
Portée générale	
R1	Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux
R2	Prévenir l'apparition et la prolifération d'espèces envahissantes
R3	Proscrire l'agrainage en zones humides
E1	Autoriser l'accès aux parcelles engagées dans la charte
E2	Proscrire le dépôt et le stockage de déchets
E3	Favoriser les espèces végétales locales
E4	Limiter l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques pouvant entraîner des dégradations de l'habitat
E5	Gestion douce des cours d'eau et zones humides
E6	Favoriser la continuité, hydraulique, biologique et sédimentaire



Charte & contrats Natura 2000

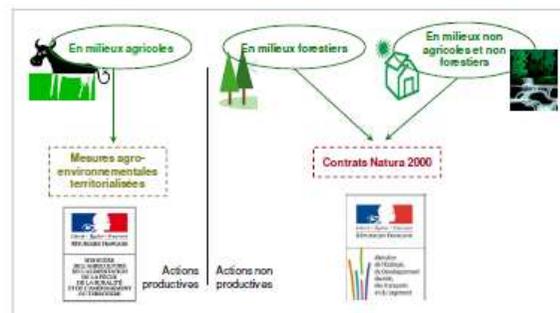
B. Charte : recommandations et engagements

Code	Intitulé des recommandations et engagements
Milieux forestiers	
R4	Préserver des arbres biologiques dans les peuplements
E7	Mettre en cohérence les documents de gestion forestiers
E8	Favoriser la permanence du couvert forestier
Milieux ouverts	
R5	Respecter les sols
R6	Limiter l'utilisation de molécules à forte rémanence dans les traitements parasitaires
E9	Maintenir les éléments paysagers existants
E10	Maintenir les prairies et les mégaphorbiaies
Activités de loisirs	
R7	Information et concertation relatives aux projets de loisirs
E11	Respecter la charte escalade 2008



Charte & contrats Natura 2000

C. Contrats Natura 2000 : typologie



Charte & contrats Natura 2000

D. Contrats Natura 2000 : éligibilité et modalités d'engagement

- ✓ **Souscription volontaire** à des engagements allant au-delà des bonnes pratiques
- ✓ Parcelles choisies par le bénéficiaire
MAEI : parcelles déclarées à la PAC
- ✓ **Contrats sur 5 ans**
Entre Préfet et titulaire de droits réels ou personnels
- ✓ **Financement**
Contrat N2000 : jusqu'à 100% des dépenses éligibles – Ministère en charge à l'environnement et Europe (FEADER)
MAEI : Ministère en charge de l'agriculture et Europe (FEADER)
- ✓ Contrôle du **respect des engagements**





Charte & contrats Natura 2000

E. Contrats Natura 2000 : milieux forestiers

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Milieux forestiers – MF			
MF1	Création d'îlots de sénescence ⇒ Nouvelle circulaire du 16/10/2010	CN2000	***
MF2	Travaux en faveur de la régénération naturelle d'essences autochtones	CN2000	**
MF3	Travaux de marquage ou d'abattage en faveur du Faucon pèlerin	CN2000	**
MF4	Réduction de l'impact des dessertes forestières sur les espèces sensibles au dérangement ⇒ Mesure en cours de modification	CN2000	*



Charte & contrats Natura 2000

F. Contrats Natura 2000 : milieux ouverts

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Milieux ouverts – MO			
MO1	Restauration de milieux ouverts par débroussaillage	CN2000	*
MO2	Entretien de milieux ouverts par la fauche et le pâturage dans le cadre d'un projet de génie écologique	CN2000	*
MO3	Gestion extensive des prairies, limitation de la fertilisation azotée et du chargement	MAEt	***
MO4	Gestion extensive des prairies, absence de fertilisation azotée et limitation du chargement	MAEt	***
MO5	Fauche au 15 juin, absence de fertilisation et limitation du chargement	MAEt	***



Charte & contrats Natura 2000

G. Contrats Natura 2000 : Communication

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Formation, accueil, pédagogie – FA			
FA1	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (panneaux d'interdiction de passage...)	CN2000	***



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Gestion cynégétique
7. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000





Autres actions (hors charte et contrats)

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Suivis écologiques – SE			
SE1	Suivi des espèces de la directive "Oiseaux"	Etude	***
SE2	Caractérisation des prairies non intégrées au site « Haute Moder »	Animation	*
SE3	Caractérisation de la qualité d'accueil des peuplements forestiers de la ZPS	Etude	***



Autres actions (hors charte et contrats)

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Formation, accueil, pédagogie – FA			
FA2	Formations à destination des gestionnaires forestiers	Animation	***
FA3	Actions de sensibilisation à destination des agriculteurs	Animation	**
FA4	Actions de sensibilisation à destination des élus, des scolaires et du grand public	Animation	**
Administratif – AD			
AD1	Etude de l'extension du périmètre - analyse des études ornithologiques	Animation	**
AD2	Proposition d'ajustement du périmètre à l'échelle cadastrale et consultation	Animation	**



Autres actions (hors charte et contrats)

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Administratif – AD			
AD3	Animation du projet agro-environnemental	Animation	***
AD4/MF5	Animation des dispositifs Natura 2000	Animation	***
AD5	Suivi des études d'incidences	Animation	**
AD7	Mise en cohérence des documents d'urbanisme	Animation	**
AD8	Articulation entre les politiques Natura 2000 et RN	Animation	**
AD9	Acquisition foncière des parcelles privées enclavées en forêts publiques	Animation	*
AD10	Réflexion sur la gestion cynégétique et expérimentation	Animation	**



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Gestion cynégétique
7. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000





Gestion cynégétique

- ✓ **Problématique systématiquement soulevée** dans les instances de concertation de la ZPS pour les espaces forestiers comme agricoles
- ✓ Propositions ayant émergé lors du groupe de travail du 18 février 2009
- 1. **Inscription comme action dans le docob « Travail sur la gestion cynégétique et expérimentation »**
 - a. Mise à plat des données disponibles
 - b. Réflexion sur les plans de chasse et les modalités d'agraining
 - c. Expérimentation
- 2. **Rédaction par le copil d'un courrier adressé au Préfet** rappelant l'absolue nécessité sur un site Natura 2000 d'une gestion cynégétique favorable à la conservation des oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats (respect des plans de chasse, réflexions sur leur définition et sur le tir des sangliers)
- ✓ Autres propositions ?



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Gestion cynégétique
7. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Régime d'évaluation des incidences

Requête de la CE devant la Cour de justice en mai 2008...
Condamnation le 4 mars 2010...

Loi du 1^{er} août 2008 sur la responsabilité environnementale

EVOLUTION...

- Elargissement aux documents de planification, aux manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage... (décret du 4 avril 2010)
- Application aux régimes « déclaratifs » (décret du 4 avril 2010)
- Création d'un régime propre Natura 2000 (décret non publié)

...SERONT SOUMIS à EVALUATION DES INCIDENCES :

- Plans locaux d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale...
- Aménagements forestiers
- Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration dans le Code du Sport...



Merci de votre attention.



2.1.4. Compte-rendu du 4^{ème} copil / 9 juin 2011

CR en validation

CR en validation

CR en validation

CR en validation

CR en validation



Feuille de présence

Comité de pilotage ZPS « Forêts, rochers et étangs du pays de Bitche »

9 juin 2011

Prénom et nom	Qualité et fonctions	Signature
Muckensturm Daniel.	Vice-Président Syndicat Zinsel du Nord.	
GAENG Jocquy	Adjoint au Maire - Ville de BITCHE Représentant Nature 2000 COH-COM du P.B.	
BURT Jean-Jacques	V/PF Fc pêche ST	
FISCHER François	V/Président Fédéral - Fédération CLUB VOSGIEN	
MARCHAND Patrick	chargé d'aménagement DDT Sarrebourg	
Hammer Guy	Maire de Noulshausse	
Evrad de JORCHHEM	Président Fc	
SORARUFF Charles	FDC ST	
EITEL Emile	Maire Eguelsheim	
Bernard Diss	Président Club Voffen Hiltz Kolumbe	
DUCHAMP Luc	Conservateur de la RN	
MULLER Yves	Conseil Scientifique du PNR VN / P. LPO Alsace	
DROVAL Jean-Paul	Maire de PHILIPPSBOURG	
Thérèse BEE	ONF Sarrebourg	
Jacques BECKEL	ONF Sarrebourg	
Michael WEBER	PNR VCOPARC	



Marie L'HOSPITALIER
Chargée de mission Natura 2000



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

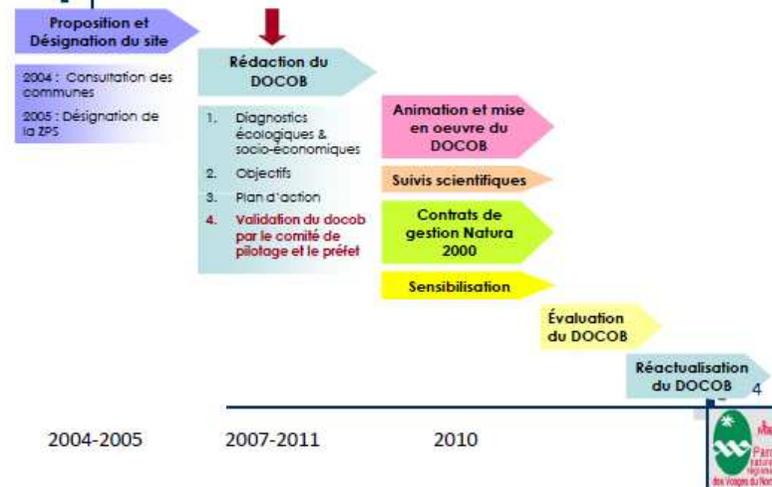


Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Historique et état d'avancement





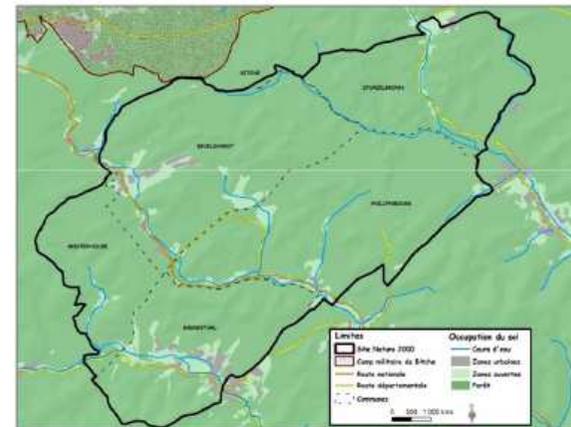
Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Présentation du site Natura 2000

A. Localisation

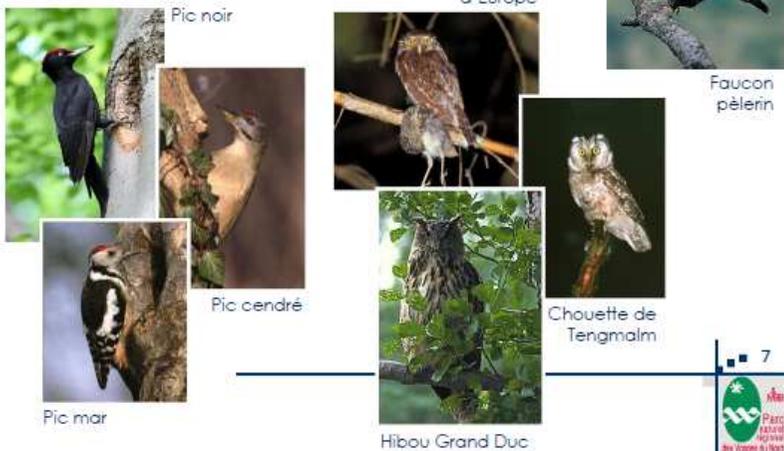


- ❖ 6 269,9 ha
- ❖ 6 communes : Baerenthal, Bitche, Eguelshardt, Mouterhouse, Philippsbourg, Sturzelbronn
- ❖ 90 % de forêts
- ❖ 3 vallées : Zinsel du Nord, Falkeinsteinbach, Schwarzbach



Présentation du site Natura 2000

B. Oiseaux d'intérêt européen



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAEt) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000





Enjeux et objectifs

1. Poursuivre et favoriser des pratiques sylvicoles favorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire

- 1.1. Diversifier les peuplements forestiers résineux existants
- 1.2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne
- 1.3. Protéger la diversité des conditions de micro-habitats
- 1.4. Limiter la perturbation des espèces sensibles au dérangement

2. Maintenir une activité d'élevage extensif dans les fonds de vallée

3. Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau sur grès et la fonctionnalité des zones humides



9



Enjeux et objectifs

4. Améliorer la connaissance et renforcer le suivi des milieux et des espèces

- 4.1. Améliorer la connaissance de la ZPS
- 4.2. Suivre l'évolution des données écologiques sur la ZPS

5. Développer les actions de formation, de sensibilisation et de communication

- 5.1. Engager des actions de formation en direction du monde agricole et forestier
- 5.2. Veiller à assurer la tranquillité des sites de reproduction du Faucon pèlerin
- 5.3. Développer des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en direction des principaux usagers de la ZPS (randonneurs, grimpeurs, Naturalistes, scolaires, élus, habitants)



10



Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAET) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



11



Charte & contrats Natura 2000

A. Charte : recommandations et engagements

Code	Intitulé des recommandations et engagements
Portée générale	
R1	Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux
R2	Prévenir l'apparition et la prolifération d'espèces envahissantes
R3	Proscrire l'agrainage en zones humides
E1	Autoriser l'accès aux parcelles engagées dans la charte
E2	Proscrire le dépôt et le stockage de déchets
E3	Favoriser les espèces végétales locales
E4	Limiter l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques pouvant entraîner des dégradations de l'habitat
E5	Gestion douce des cours d'eau et zones humides
E6	Favoriser la continuité, hydraulique, biologique et sédimentaire



12



Charte & contrats Natura 2000

A. Charte : recommandations et engagements

Code	Intitulé des recommandations et engagements
Milieux forestiers	
R4	Préserver des arbres biologiques dans les peuplements
E7	Mettre en cohérence les documents de gestion forestiers
E8	Favoriser la permanence du couvert forestier
Milieux ouverts	
R5	Respecter les sols
R6	Limiter l'utilisation de molécules à forte rémanence dans les traitements parasitaires
E9	Maintenir les éléments paysagers existants
E10	Maintenir les prairies et les mégaphorbiaies
Activités de loisirs	
R7	Information et concertation relatives aux projets de loisirs
E11	Respecter la charte escalade 2008

13



Charte & contrats Natura 2000

B. Contrats Natura 2000 : milieux forestiers

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Milieux forestiers – MF			
MF1	Création d'îlots de sénescence ⇒ Nouvelle circulaire du 16/10/2010	CN2000	***
MF2	Travaux en faveur de la régénération naturelle d'essences autochtones	CN2000	**
MF3	Travaux de marquage ou d'abattage en faveur du Faucon pèlerin	CN2000	**
MF4	Réduction de l'impact des dessertes forestières sur les espèces sensibles au dérangement ⇒ Mesure en cours de modification	CN2000	*

14



Charte & contrats Natura 2000

C. Contrats Natura 2000 : milieux ouverts

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Milieux ouverts – MO			
MO1	Restauration de milieux ouverts par débroussaillage	CN2000	*
MO2	Entretien de milieux ouverts par la fauche et le pâturage dans le cadre d'un projet de génie écologique	CN2000	*
MO3	Gestion extensive des prairies, limitation de la fertilisation azotée et du chargement	MAEt	***
MO4	Gestion extensive des prairies, absence de fertilisation azotée et limitation du chargement	MAEt	***
MO5	Fauche au 15 juin, absence de fertilisation et limitation du chargement	MAEt	***

15



Charte & contrats Natura 2000

D. Contrats Natura 2000 : Communication

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Formation, accueil, pédagogie – FA			
FA1	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (panneaux d'interdiction de passage...)	CN2000	***

16





Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAET) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Autres actions (hors charte et contrats)

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Suivis écologiques – SE			
SE1	Suivi des espèces de la directive "Oiseaux"	Etude	***
SE2	Caractérisation des prairies non intégrées au site « Haute Moder »	Animation	*
SE3	Caractérisation de la qualité d'accueil des peuplements forestiers de la ZPS	Etude	**
SE4	Marteloscope (Hanau III – parc. 224)	Animation	***



Autres actions (hors charte et contrats)

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Formation, accueil, pédagogie – FA			
FA2	Formations à destination des gestionnaires forestiers	Animation	***
FA3	Actions de sensibilisation à destination des agriculteurs	Animation	**
FA4	Actions de sensibilisation à destination des élus, des scolaires et du grand public	Animation	**
Administratif – AD			
AD1	Etude de l'extension du périmètre - analyse des études ornithologiques	Animation	**
AD2	Proposition d'ajustement du périmètre à l'échelle cadastrale et consultation	Animation	**



Autres actions (hors charte et contrats)

Code mesure	Intitulé de la mesure	Type de mesure	Priorité
Administratif – AD			
AD3	Animation du projet agro-environnemental	Animation	***
AD4/MF5	Animation des dispositifs Natura 2000	Animation	***
AD5	Suivi des études d'incidences	Animation	**
AD7	Mise en cohérence des documents d'urbanisme	Animation	**
AD8	Articulation entre les politiques Natura 2000 et RN	Animation	**
AD9	Acquisition foncière des parcelles privées enclavées en forêts publiques	Animation	*
AD10	Réflexion sur la gestion cynégétique et expérimentation	Animation	**





Sommaire

1. Historique et état d'avancement
2. Présentation du site Natura 2000
3. Enjeux – objectifs
4. Charte et contrats (dont MAET) Natura 2000
5. Autres actions (hors charte et contrats)
6. Régime d'évaluation des incidences Natura 2000



Régime d'évaluation des incidences



EVOLUTION...

... SERONT SOUMIS à EVALUATION DES INCIDENCES :

- Elargissement aux documents de planification, aux manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage... (décret du 4 avril 2010)
- Application aux régimes « déclaratifs » (décret du 4 avril 2010)
- Création d'un régime propre Natura 2000 (décret non publié)
- Plans locaux d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale...
- Aménagements forestiers
- Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration dans le Code du Sport...



Pour mieux connaître la ZPS...

- 2 émissions ZPS sur TV cristal sur les oiseaux d'intérêt européen de la ZPS



Merci de votre attention.



2.2. Groupes de travail thématiques

2.3.1. *Compte-rendu du 22 janvier 2008 : Pics et chouettes*

Compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur le site Natura 2000 de la ZPS « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche »

- Mardi 22 janvier 2008 -

Le mardi 22 janvier 2008 à 17 h 00 s'est tenue dans les locaux de la salle de la mairie d'Eguelshardt la première réunion du groupe de travail du site Natura 2000 : « ZPS : Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche ».

Participaient également à cette réunion :

M. POTIN Bruno, DIREN
M. HAMANN, ONCFS
M. WOERLY, ONF
M. ASAEL, CRPF d'Alsace-Lorraine
M. EITEL, Conseiller municipal d'Eguelshardt
Mme LINDAUER, Adjointe au maire de Mouterhouse
M. GABAGLIA, Ajoint au maire de Bitche
M. STEINER, Maire de Sturzelbronn
Mme MULLER, Office de tourisme de Baerenthal
M. WEBER, Vice-président du Sycoparc et Président du comité de pilotage du site
M. GENOT, Sycoparc
M. DUCHAMP, Sycoparc
M. MORELLE, Sycoparc
M. MAMDY, Sycoparc
M. KURZ, SOS Faucon Pèlerin Lynx
M. MULLER, LPO / GOVN / COL
M. RAUCH, Association Nature Niederbronn
Mme MIRBACH, LUWG Rhénanie-Palatinat

Etaient absents excusés :

M. le Président du Club Vosgien

M. le Président du CSL

M. le Directeur de la DDAF

M. DE TURKHEIM pour la forêt privée DE PIMODAN

Ordre du jour

M. WEBER, président du comité de pilotage, ouvre cette réunion en remerciant tout d'abord M. le maire d'Eguelshardt pour l'accueil et la mise à disposition de la salle polyvalente. M. WEBER rappelle l'objet de la réunion : il s'agit de réfléchir collectivement aux futurs orientations et objectifs du site Natura 2000.

Pour cette première séance de travail, les réflexions porteront sur les mesures de gestion forestière favorables aux espèces d'oiseaux typiquement forestières que sont : la Chevêchette d'Europe, la Chouette de Tengmalm, le Pic noir, le Pic cendré et le Pic mar.

M. MAMDY, animateur Natura 2000 du site, explique le choix de traiter ces 5 espèces communément. Ce sont toutes des espèces forestières cavernicoles (ie qui nichent dans des cavités) avec des exigences écologiques assez proches. Pour présenter les résultats de l'expertise ornithologique, il laisse la parole à Yves MULLER qui a effectué ces inventaires sur la période 2000-2007 dans la ZPS.

I. Bilan synthétique de l'expertise ornithologique dans la ZPS (2000-2007)

Les résultats exposés sont le fruit de plusieurs années de prospection (2000-2007) des espèces de l'Annexe I présentes sur la ZPS (ici les 5 espèces forestières). Des inventaires avaient déjà été dressés avant 2000 mais ces suivis étaient réalisés de manière moins exhaustive.

➤ La Chevêchette d'Europe :

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 3 à 5 couples

Nombre de nidifications suivies : 3

Nombre de territoires de nidification identifiés : 2 sites différents + 1 en limite de la ZPS (2000-2007)

Nombre de territoires de cantonnement identifiés (automne-hiver) : 20 sites différents

Dynamique de la population : en extension, notamment depuis 2007

Etat de conservation : moyen

- Habitat :

Nidification : 3 chênes

Territoire utilisé : vieilles futaies mélangées, avec à proximité des bouquets denses de résineux (épicéas notamment), présence d'arbres à cavités, généralement zone humide proche.

- Remarques :

Il s'agit d'une espèce rare au niveau national, de type boréo-alpine, limitée aux principaux massifs montagneux en France. Elle a été observée pour la première fois dans les Vosges du Nord en 2000. Il semble que sa population soit localement en extension. Les cavités qu'elle utilise sont généralement forées par un pic mar ou un pic épeiche.

➤ La Chouette de Tengmalm :

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 2 à 3 couples

Nombre de nidifications suivies : 14 nidifications. 0 à 3 chanteurs entendus en moyenne depuis plus de 20 ans

Nombre de territoires de nidification identifiés : 9 sites différents (1986-2007)

Dynamique de la population : stable

Etat de conservation : moyen

- Habitat :

Nidification : 7 pins sylvestre, 5 hêtres, 2 chênes

Territoire utilisé : vieilles futaies riches en gros bois (notamment hêtraies), avec à proximité des bouquets denses de résineux, présence d'arbres à cavités.

- Remarques :

Il s'agit d'une espèce rare au niveau national. Comme la précédente, c'est une espèce boréo-alpine limitée aux principaux massifs montagneux en France. Elle a été observée pour la première fois dans les Vosges du Nord en 1987. C'est une espèce qui dépend largement de la présence du Pic noir pour les cavités qu'il creuse et qu'elle réutilise ensuite. Ses effectifs peuvent subir des fluctuations importantes en fonction des populations de micro-mammifères, sa principale source de nourriture.

➤ Le Pic noir :

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 20 à 25 couples

Nombre de nidifications suivies : 74

Nombre de territoires de nidification identifiés : 30 sites différents (2000-2007)

Dynamique de la population : stable

Etat de conservation : bon

- Habitat :

Nidification : 72 hêtres, 1 pin sylvestre, 1 tilleul. Diamètre moyen de l'arbre foré : 58.6 cm

Territoire utilisé : vieilles hêtraies riches en gros bois, arbres à cavités, présence bois mort, de rémanents et de souches de manière importante.

- Remarques :

Au niveau national, il s'agit d'une espèce en expansion. Dans les forêts des Vosges du Nord, elle joue un rôle fondamental pour l'écosystème forestier en fournissant un habitat (cavité) à de nombreuses autres espèces : chouettes, mésanges, sitelles, loirs, muscardins, chauves souris, abeilles,

➤ Le Pic cendré

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 8 à 10 couples

Nombre de nidifications suivies : 3

Nombre de territoires de nidification identifiés : 8 en 2005

Dynamique de la population : stable

Etat de conservation : moyen

- Habitat :

Nidification : 2 chênes, 1 hêtre

Territoire utilisé : vieilles futaies de feuillus ou mixtes, espaces clairiérés, présence d'arbres secs sur pied ou pourrissants

- Remarques :

Cette espèce étant excessivement discrète, il est difficile d'évaluer correctement ses populations. Il semble qu'elle soit concurrencée par d'autres espèces de pic (noir et vert), ce qui pourrait expliquer la faiblesse de ses effectifs actuels. Cette hypothèse devra néanmoins être vérifiée dans les années à venir.

➤ Le Pic mar

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : > à 125 couples

Nombre de nidifications suivies : 29

Nombre de territoires de nidification identifiés : 123 en 2005

Dynamique de la population :

Etat de conservation :

- Habitat :

Nidification : 22 chênes, 4 hêtres, 2 pins sylvestre, 1 épicéa

Territoire utilisé : vieilles chênaies riches en gros bois, présence d'arbres secs sur pied ou pourrissants.

M. MAMDY remercie Yves MULLER pour la qualité et l'exhaustivité du travail accompli.

Il poursuit en effectuant quelques rappels sur les objectifs et le fonctionnement d'une Zone de Protection Spéciale. Ces éléments permettent d'introduire et de définir la notion **d'état de conservation**. Il précise ainsi que l'objectif d'une ZPS est de maintenir voire de rétablir les populations d'oiseaux dans un **bon état de conservation**.

M. MAMDY présente ensuite l'état des lieux en décrivant la situation des peuplements forestiers actuellement en place sur la ZPS.

II. Présentation succincte des peuplements forestiers

Le territoire de la ZPS est recouvert à 90 % de forêt. Les forêts domaniales et la forêt communale d'Eguelshardt, gérées par l'ONF, occupent environ 4500 ha. La forêt privée De Pimodan gérée par M. De Turkheim, occupe quant à elle environ 1000 ha. 5 espèces dominent les peuplements : le chêne sessile et pédonculé, le hêtre, le pin et l'épicéa.

Même si la description de ces deux grands ensembles est assez précises, des éléments de diagnostic restent encore à collecter pour améliorer cet état des lieux.

Caractérisation des essences :

- en forêt publique :
 - environ autant de peuplements forestiers dominés par les résineux que de peuplements dominés par les feuillus,
 - sous représentation du hêtre,
 - des peuplements peu mélangés.
- en forêt privée :
 - des résineux très présents,
 - le chêne nettement moins représenté qu'en forêt publique,
 - le sapin et l'épicéa favorisés.

Caractérisation des peuplements (âge) :

Que ce soit en forêt publique ou privée, on retrouve les mêmes tendances en matière de répartition des bois par classe d'âge. On observe ainsi, pour les trois essences dominantes (chêne, hêtre, pin sylvestre) :

- une moyenne représentation des gros bois,
- une forte représentation bois moyens,
- une faible représentation des bois 60-90 ans (destruction par la guerre).

Par ailleurs, il semble qu'il y ait un risque de réduction des peuplements de gros bois de hêtre à court terme et de chêne à moyen terme.

Discussion :

Suite à la présentation de cet état des lieux complet, plusieurs points de discussion sont débattus :

- les exigences écologiques du Pic noir :

M. GENOT insiste sur l'importance de conserver un réseau de cavités, le Pic noir ayant l'habitude de réutiliser d'anciennes loges et pouvant en changer d'une année sur l'autre. Pour y parvenir, M. MAMDY précise qu'il est nécessaire de maintenir des peuplements de hêtre enrichis en gros bois (> 50cm), bien répartis sur l'ensemble de la ZPS. M. MULLER ajoute qu'il n'est pas forcément nécessaire de conserver une parcelle entière de gros bois de hêtre ; le maintien de quelques hêtres de gros diamètre sur quelques ares, bien répartis sur la ZPS, peut suffire à la préservation des populations de Pic noir.

Par rapport au risque potentiel de disparition de certains territoires de Pic noir à court terme (simulation cartographique à 30 ans), M. WOERLY explique que l'ONF a déjà tenu compte de ces enjeux pour les deux derniers aménagements récemment réactualisés (Mouterhouse et Hanau II) et en tiendra compte pour les 3 autres qui seront prochainement révisés. Si des gros bois de hêtre venaient à être régénérés prochainement, l'ONF accepte en outre le principe de maintien de quelques hêtres de gros diamètre sous forme d'îlots. M. MAMDY ajoute que le croisement cartographique des données d'aménagement forestier avec les territoires de Pic noir est néanmoins nécessaire afin de confirmer ces bonnes prédispositions.

D'après ces remarques, le Pic noir ne semblerait pas donc pas menacé à court terme ; son état de conservation initialement jugé moyen passe ainsi à bon.

- les exigences écologiques des 2 chouettes :

M. MORELLE s'interroge sur la caractérisation de l'état de conservation de la Chouette de Tengmalm. Il est en effet jugé bon, alors que les effectifs sont très faibles (2 à 3 couples). Il s'agit donc d'une population assez fragile. M. MAMDY explique que cette appréciation a été attribuée en tenant compte des potentialités naturellement offertes dans les Vosges du Nord (climat, habitat forestier). L'espèce n'étant pas au cœur de son aire de répartition naturelle (espèce boréo-alpine), il est difficile d'envisager une amélioration de l'état actuel des populations. Finalement, il est donc convenu de caractériser l'état de conservation de cette espèce comme moyen, l'objectif consistant à le maintenir et non à viser une amélioration des populations.

M. DUCHAMP pose la question de l'impact du changement climatique sur ces deux espèces de chouettes. Il considère qu'il s'agit d'une menace potentielle, ces espèces étant liées, selon lui, à des conditions climatiques locales froides (cuvettes de fond de vallée humides et froides). M. MULLER ajoute que ces espèces se cantonnent dans ces fonds de vallée aussi en raison de la présence de peuplements d'épicéas, utilisés pour se dissimuler. Le changement climatique pourrait impacter ces peuplements de résineux et donc à terme les populations de ces rapaces dans les Vosges du Nord.

En terme d'habitat, M. MULLER estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes parcelles monospécifiques de résineux pour protéger ces espèces ; quelques bouquets de résineux assez denses (épicéas ou jeunes pins) suffiraient (déduction empirique faite à partir de la forêt

privée où les effectifs de chouettes restent faibles malgré un fort enrésinement). M. DUCHAMP constate que dans ces fonds de vallée, l'avenir à court terme des résineux ne posera pas de problème, les peuplements se régénérant naturellement. M. WOERLY indique néanmoins qu'il faudra veiller à ne pas dégrader le sous-étage lors de l'abattage des peuplements. M. DUCHAMP souligne enfin que la coupe de certaines de ces plantations bien définies en bord de cours d'eau, actées dans le cadre du plan de gestion de la Réserve, doit être maintenue car répondant à d'autres enjeux. M. WOERLY évoque la difficulté actuelle de l'ONF de répondre à tous ces objectifs, parfois contradictoires. M. MAMDY conclut que le zonage précis des actions à mettre en œuvre sera étudié ultérieurement et devra tenter de répondre à ces divers objectifs.

Enfin, M. EITEL évoque des difficultés vraisemblables pour maintenir le chêne, en raison des pressions de cervidés et de la concurrence avec le pin. Parmi les solutions possibles, M. WOERLY cite l'utilisation de grillage plus étanche, la coupe plus systématique du pin dans les phases de jeunesse ainsi que l'importance du respect des plans de chasse par les chasseurs.

III. Réflexion sur les objectifs de préservation des espèces

Suite à la confrontation de l'état des lieux ornithologique puis forestier, un débat s'ouvre entre les participants afin d'identifier les grandes orientations et les objectifs nécessaires à la préservation des 5 espèces étudiées, sur les propositions de M. Mamdy.

1. Diversifier les peuplements forestiers existants

- a. travailler au profit du mélange des essences, notamment dans les peuplements transformés (hêtre et chêne sous-représentés)
- b. favoriser le retour des espèces d'accompagnement : érable, alisier, sorbier, bouleau, ...
- c. utiliser préférentiellement la régénération naturelle

L'orientation principale reçoit un accord de principe de l'ensemble des participants. Quelques précisions sont apportées sur les sous-objectifs :

Pour le a), M. WOERLY explique que le hêtre pourra difficilement être favorisé sur les versants sud, en raison des conditions naturelles défavorables. En dehors de ces zones, il confirme qu'un effort particulier sera fait au profit des deux essences précitées. M. MORELLE confirme qu'il n'était pas question de le favoriser partout mais uniquement en station.

Sur le deuxième aspect, M. WOERLY évoque la difficulté de travailler au profit de la diversification des espèces de feuillus en raison des surdensités de cervidés.

2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne

- a. maintenir des îlots de gros bois répartis sur l'ensemble de la ZPS
- b. allonger le plus possible les durées de régénération afin de maintenir un réseau de vieux peuplements

M. GENOT précise que l'objectif « maintien d'îlots de gros bois » passera concrètement par la mise en place d'îlots de sénescence. Ce type d'action aura un intérêt non seulement d'un point de vue ornithologique mais plus largement pour l'écosystème forestier. Il souligne aussi que les nouvelles directives de l'ONF stipulent l'obligation de maintenir 3% de la surface forestière de la ZPS en îlots de sénescence. M. WOERLY répond que l'ONF a déjà ciblé des îlots de sénescence sur les deux aménagements qui ont été récemment révisés sur la ZPS. L'opérateur pourra mobiliser des contrats Natura 2000 spécifique pour cette mesure, explique M. POTIN.

M. ASAEL émet des réserves en tant que représentant de la forêt privée sur le deuxième objectif. Selon lui, cet engagement paraît difficile à tenir pour des raisons de dépréciation de la valeur marchande du hêtre au-delà d'un certain diamètre. M. GENOT nuance ce propos en expliquant que dans un peuplement forestier, il existe toujours naturellement des tiges mal conformées, à faible valeur économique, que l'on peut laisser vieillir sans enjeu majeur. M. ASAEL demande que ce point soit directement rediscuté avec M. DE TURKHEIM.

3. Protéger la diversité des micro-habitats favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers

a. maintenir les arbres à cavités

b. conserver les arbres morts sur pied ou dépérissants

c. conserver des rémanents et arbres morts au sol

d. localement, maintenir des résineux (épicéas, jeunes pins) en bouquets

M. DUCHAMP relève un autre intérêt du maintien du bois mort en forêt : la lutte contre le réchauffement climatique par stockage de du carbone.

M. GENOT pose la question d'un éventuel conflit d'intérêt entre le maintien du bois mort au titre des enjeux identifiés dans la ZPS et son utilisation pour alimenter la filière bois-énergie. M. WOERLY confirme qu'une demande forte existe actuellement pour mobiliser la ressource bois, et notamment les rémanents et le bois mort, à des fins énergétiques. Il rappelle néanmoins l'importance de la présence de matière organique pour le maintien de la fertilité des sols forestiers. Des études sont actuellement en cours afin d'évaluer la part des rémanents pouvant être récoltés sans baisse significative de la fertilité des sols. M. ASAEL évoque aussi une étude à venir menée par l'AFOCEL pour permettre de mieux réaliser ces arbitrages.

Mise à part le 2.b. à revoir avec M. DE TURKHEIM, l'ensemble des orientations présentées semblent faire consensus parmi les personnes présentes. Leur validation définitive se fera en comité de pilotage ; leur déclinaison en action ciblée sera l'objet d'une prochaine réunion de travail.

Question diverse :

M. MORELLE pose la question du renouvellement du DOCOB au terme des 6 ans : ces discussions entre tous les partenaires devront-elles avoir lieu de nouveau et le DOCOB devra-t-il être révisé ? Les mesures forestières discutées sont en effet destinées à être appliquées sur le long terme et n'ont un impact qu'au bout de plusieurs années voire décennies. M. POTIN répond que la révision du DOCOB au terme des 6 ans permet de réorienter l'action si besoin, en fonction

du bilan des actions menées et de leur efficacité sur les populations d'oiseaux. Si les membres du COPIL sont d'accord pour maintenir les mêmes objectifs, la concertation sera d'autant plus rapide.

M. MAMDY remercie l'assemblée pour le travail fourni. Il informe qu'une nouvelle réunion technique aura lieu dans les semaines à venir afin de discuter des autres espèces d'oiseaux de l'Annexe I qui n'ont pas été citées ce jour (Faucon pèlerin, Martin-pêcheur, Bondrée apivore et Pie-grièche écorcheur).

2.3.2. Compte-rendu du 28 février 2008 : Autres oiseaux d'intérêt européen

Compte-rendu de la 2^{ème} réunion du groupe de travail sur le site Natura 2000 de la ZPS « Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche »

- Mardi 28 février 2008 -

Le mardi 28 février 2008 à 14 h 30 s'est tenue dans les locaux de la salle de la mairie de Baerenthal la deuxième réunion du groupe de travail du site Natura 2000 : « ZPS : Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche ».

Participaient également à cette réunion :

Mme DESCOURVIERES, Office de Tourisme et commune de Philippsbourg
Mme MULLER, Office de tourisme de Baerenthal
M. BARACK, Secrétaire général de la mairie de Baerenthal
M. HAMANN, ONCFS
M. WOERLY, ONF
M. SCHMUCK, ONF
M. DE TURKHEIM, Gestionnaire de la forêt privée De Pimodan
M. ASAEL, CRPF d'Alsace-Lorraine
M. BAUDRY, FFME / Club alpin
M. WICKER, FFME
M. DISS, Club Vosgien
M. KURTZ, SOS Faucon Pèlerin Lynx
M. MULLER, LPO / GOVN / COL
M. DUCHAMP, Sycoparc
M. MORELLE, Sycoparc
M. MAMDY, Sycoparc

Etaient absents excusés :

Mme MIRBACH, LUWG Rhénanie-Palatinat
M. le Président de l'ADASEA de Moselle
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de la Zinsel du
Nord
M. le Président du CSL
M. le Président du Conseil général de Moselle
M. le Directeur de la DDAF de Moselle

Ordre du jour

Pour cette deuxième réunion du groupe de travail, M. MAMDY, animateur du site Natura 2000, ouvre tout d'abord la séance en remerciant la mairie de Baerenthal pour l'accueil et la mise à disposition de la salle. L'objet de la réunion est de présenter l'état des populations et les enjeux relatifs aux espèces d'oiseau n'ayant pas été évoquées lors de la première réunion de travail. Il s'agit du Faucon pèlerin, de la Pie-grièche écorcheur, du Martin-pêcheur ainsi que de la Bon-drée apivore.

Contrairement à la première réunion, ces oiseaux ne sont pas des espèces typiquement forestières. L'écologie des espèces à étudier est variée : le faucon pèlerin est un oiseau inféodé aux milieux rupestres, le martin-pêcheur dépend des rivières et ruisseaux alors que la bondrée et la pie-grièche sont plus liés à la présence de milieux ouverts.

Les synthèses ornithologiques nous sont présentées successivement par Claude KURTZ, pour les données relatives au Faucon pèlerin, puis par Yves MULLER, pour les 3 autres espèces.

I. Bilan des suivis ornithologiques effectués dans la ZPS et présentation des objectifs pour la préservation de chacune des espèces

➤ Le Faucon pèlerin

Ces résultats sont le fruit de plus de 20 années de suivi et de surveillance effectués par l'association « SOS Faucon pèlerin Lynx » sur l'ensemble des aires de reproduction de l'espèce dans le massif des Vosges du Nord. Ici, nous nous intéresserons uniquement aux données collectées dans le périmètre de la ZPS.

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 6 à 7 couples

Nombre de territoires de nidification identifiés : 11 sites différents (Bellerstein, Kandelfelsen, Geierfels, Tête du Chien, Falkenberg, Rocher des Sioux, Erbsenfels, Carl-felsen, Rothenberg, Petit Steinberg et le Kachler).

Nombre de nidification suivies avec jeune à l'envol : 101 reproductions

Nombre moyen de jeunes à l'envol par reproduction : 1,6

Dynamique de la population : population en forte expansion depuis le retour de l'espèce au début des années 80 et stabilisation progressive des effectifs

Etat de conservation : Bon

Représentativité de l'espèce : la ZPS comprend de 0,5 à 1 % des effectifs nationaux

- Habitat :

Nidification : rochers escarpés, anfractuosités, fissures, corniches

Territoire utilisé : tout type biotope à travers le monde

- Remarques :

Encore assez rare au niveau national, cette espèce a été décimée dans les années 70 au niveau national pour diverses raisons (désairage, empoisonnement, capture pour la fauconnerie, dérangement, ...). Pendant une dizaine d'années, l'espèce a même totalement disparu des Vosges du Nord. Elle n'est de retour que depuis 1983 et se reproduit à nouveau depuis 1984 (Tête du Chien). Aujourd'hui, l'espèce a quasiment recolonisé tous les sites favorables et ses effectifs sont en voie de stabilisation. Le maintien de ses effectifs passe désormais par l'encadrement de certaines activités de nature (escalade, randonnée), qui peuvent localement occasionner un dérangement en période de reproduction.

Discussion

Comme l'explique M. Kurtz, la préservation du faucon dans les Vosges du Nord ne date pas d'aujourd'hui. Un travail important de concertation et de dialogue avec les acteurs du territoire (ONF, FFME, Offices de tourisme) a déjà été entamé depuis plusieurs années. Les choses évoluent globalement de manière favorable et les acteurs sont progressivement de plus en plus informés et sensibilisés à ces enjeux. Néanmoins, tout n'est pas encore parfait et certaines pratiques pourraient encore être améliorées.

La compatibilité entre les activités humaines et la préservation du faucon ne constitue pas qu'une préoccupation française. Côté allemand (Palatinat), où les enjeux sont similaires, M. Kurtz explique qu'a été mis en place un système de mise en défens temporaire des rochers au moment de la reproduction. Ainsi, l'accès aux environs des rochers sur lesquels un début de reproduction a été signalé (parades) est fermé dès le mois de février jusqu'à la fin du mois de juillet. Si la reproduction échoue, le site est de nouveau laissé libre d'accès. Cette gestion « en flux tendu » et variable d'une année sur l'autre paraît efficace, les couples nicheurs ayant en moyenne 2 jeunes à l'envol dans la région du Palatinat. Claude Kurtz suggère que l'on s'inspire de cette méthode pour limiter les phénomènes de dérangement côté français.

M. Woerly se demande quelles sont les raisons pour lesquelles des rochers a priori favorables pour le faucon, comme par exemple le Hollandersberg, ne sont pas plus utilisés que ça. M. Kurtz souligne l'importance de la qualité de la vire comme facteur favorable à la nidification et de l'environnement de celle-ci. Sur le Hollandersberg précisément, il semblerait que l'emprise de la végétation sur le site empêche l'installation du faucon. M. Duchamp rajoute que l'utilisation d'un rocher dépend dans certains cas des autres rochers qui l'entourent, le tout ayant un fonctionnement d'ensemble (ex : le Geierfels et la Tête du Chien sont 2 rochers favorables mais ne sont jamais occupés la même année, car sensiblement trop proches).

Une discussion s'engage ensuite sur la question de la sensibilisation, notamment à destination des grimpeurs, catégorie sur laquelle semble se cristalliser aujourd'hui les enjeux en terme de dérangement. M. Duchamp rappelle que ce travail d'échange, de dialogue et de concertation se réalise depuis 1997, date de la signature de la charte escalade dans le PNR des Vosges du Nord.

Il insiste sur le fait que la plupart des gros problèmes ont été résolus dans ce cadre, mais qu'une faible fraction d'irréductibles non respectueux de la signalisation continue à poser problème localement.

La FFME communique auprès de ses adhérents via son site Internet fédéral et par l'intermédiaire de dépliants réalisés en partenariat avec le Parc, mis à disposition dans les offices de tourisme. Globalement, la quasi totalité des grimpeurs français sont informés et connaissent les sites conventionnés à la pratique de l'escalade. La difficulté actuelle est d'arriver à toucher les grimpeurs allemands qui viennent en France, même si des efforts sont faits dans ce sens.

Sur chaque site, M. Kurtz estime qu'il est important de rappeler le caractère autorisé ou non de la pratique de l'escalade. Selon lui, un dispositif inspiré de ce que font les allemands est à imaginer. Le groupe valide l'idée de mettre en place sur les sites où le faucon s'est installé une signalétique simple, souple et non pérenne dès cette année. Le Parc fera des propositions pour la maquette. Cette nouvelle signalétique a vocation à remplacer les dispositifs temporaires existants. Ces panneaux devront être installés à une distance certaine du site de nidification.

Outre ces aspects de signalétique rappelant la réglementation directement sur les sites, des actions de sensibilisation doivent être organisées afin de sensibiliser les usagers de la ZPS (randonneurs, grimpeurs) en amont. M. Duchamp rappelle à ce sujet que des actions ont déjà été réalisées à cet effet (plaquettes de sensibilisation sur la faucon pèlerin, sorties nature organisées dans le cadre du Carnet du Parc, ...). L'assemblée estime qu'il faut intensifier ces actions de sensibilisation et surtout la diriger vers les acteurs clés tels que les offices de tourisme, le Club Vosgien ou encore la FFME. Afin que les messages puissent être véhiculés au mieux auprès des utilisateurs de l'espace, il est surtout nécessaire d'améliorer la formation et l'information des responsables de ces structures (accompagnateurs du Club Vosgien, agents de développement des OT, ...). Pour M. Duchamp, le projet de Maison de la nature et du patrimoine des Vosges du Nord localisé à Hanau devra, s'il voit le jour, être au cœur de cette stratégie de communication et de pédagogie.

A propos de l'action visant à équiper quelques jeunes faucons de balises GPRS, M. Kurtz précise que l'étude vise à mieux appréhender le comportement des individus, notamment en terme de dispersion en hiver et d'utilisation de l'espace. Le suivi permettra de compléter l'étude génétique en cours.

Objectifs de préservation du faucon pèlerin

Suite à la présentation de l'état des lieux et des enjeux de préservation, un débat s'ouvre entre les participants afin d'identifier les grandes orientations et les objectifs nécessaires à la préservation du faucon pèlerin, sur les propositions de M. Mamdy. Voici les objectifs retenus :

- 1. Poursuivre le suivi et améliorer la connaissance de l'espèce** (dénombrement, étude génétique, pose de balises argos)
- 2. Assurer la tranquillité des sites de reproduction**
- 3. Renforcer la sensibilisation et la communication**

➤ **La Pie-grièche écorcheur**

- Dénombrement de l'espèce :

Nombre de territoires de nidification identifiés : 32 couples cantonnés

Dynamique de la population : stable

Etat de conservation : moyen

Représentativité de l'espèce : la ZPS comprend moins de 0,02 % des effectifs nationaux

- Habitat :

Nidification : friches de fonds de vallée, lisières forestières, zones buissonnantes, zones ouvertes post tempête.

Particularités : les milieux de reproduction de l'espèce sont éphémères. Leur maintien nécessite une action extérieure entretenant l'ouverture du milieu (agriculture, tempête).

- Remarques :

Il s'agit d'une espèce qui a largement régressé au niveau européen suite à l'intensification de l'agriculture (perte d'habitats, pesticides). Localement, l'espèce se maintient à des densités de population moyennes mais constantes, au niveau des fonds de vallée. Cette même espèce présente par exemple des densités de population bien plus importantes en Alsace bossue.

La ZPS n'a donc pas un rôle primordial à jouer pour la préservation de la Pie-grièche écorcheur, l'habitat prédominant du site Natura 2000 étant la forêt, milieu peu favorable à l'espèce.

Discussion

Concernant les actions de gestion favorables, M. Muller rappelle qu'une attention particulière doit être portée à la gestion des lisières forestières. Celles-ci doivent réellement constituer des milieux de transition entre les milieux forestiers et les espaces ouverts ; ainsi, le maintien des broussailles et ronciers est une nécessité dans ces secteurs. De plus, les interventions mécaniques d'entretien des lisières devront être douces et ne pas être réalisées de préférence lors de la période de reproduction, c'est-à-dire au printemps et à l'été.

Objectifs de préservation de la pie-grièche écorcheur

Suite à la présentation de cet état des lieux, voici les grandes orientations et les objectifs nécessaires à la préservation de la Pie-grièche écorcheur retenus :

1. **Conserver et encourager une agriculture extensive en fond de vallée** (intrants, chargement, maintien des haies et bosquets)

2. Veiller au maintien de lisières forestières de qualité

➤ Le Martin-pêcheur

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 2 à 5 couples

Dynamique de la population : stable

Etat de conservation : moyen

Représentativité de l'espèce : la ZPS comprend moins de 0,02 à 0,5 % des effectifs nationaux

- Habitat :

Nidification : bordures de rivières ou de plan d'eau, talus forestiers, racinaires en zones de chablis, berges verticales.

Particularités : le régime hydrique des rivières des Vosges du Nord n'est tel qu'il puisse permettre le développement important de berges abruptes, favorables à la nidification de l'espèce.

Remarques :

Le Martin-pêcheur présente des densités relativement faibles dans les Vosges du Nord. En effet, les conditions naturelles, notamment celles caractérisant le régime hydrique des cours d'eau, ne sont pas optimales. Par ailleurs, l'espèce étant relativement discrète, les sites de reproduction ne sont pas bien connus et les densités de population sont peut-être sous estimés. Un travail d'amélioration de la connaissance de l'espèce est ainsi préconisé dans le cadre de ce document d'objectifs.

M. Muller précise qu'il s'agit d'une espèce dont les effectifs peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Il ajoute que le suivi du Cincle plongeur en parallèle pourrait être tout aussi intéressant, cet oiseau ayant des exigences écologiques très proches de celles du Martin-pêcheur, notamment en terme de qualité chimique de l'eau.

Objectifs de préservation du martin-pêcheur

Suite à la présentation de cet état des lieux, voici les grandes orientations et les objectifs nécessaires à la préservation du Martin-pêcheur retenus :

1. **Améliorer la connaissance des sites de nidification sur la ZPS**
2. **Préserver la qualité des cours d'eau du site (v. site Natura 2000 « Moder et affluents ») en terme de protection des berges et de qualité chimique**

➤ **La Bondrée apivore**

- Dénombrement de l'espèce :

Population estimée : 2 à 4 couples

Dynamique de la population : stable

Etat de conservation : moyen

Représentativité de l'espèce : la ZPS comprend environ 0,02 % des effectifs nationaux

- Habitat :

Nidification : au sommet des arbres, en milieu forestier. L'espèce est migratrice et n'est présente sous nos latitudes que durant la période de reproduction (été).

Territoire utilisé : milieux forestiers en mosaïque avec des espaces ouverts bien dégagés (prairies), propices à la capture de ses proies.

Remarques :

La capacité d'accueil de l'espèce dans la ZPS est assez limitée en raison de l'importance du couvert forestier. L'espèce est bien mieux représentée dans d'autres secteurs plus ouverts en Alsace et en France. Au niveau national, l'espèce ne semble d'ailleurs pas menacée.

De la même manière que pour la Pie-grièche écorcheur ou le Martin-pêcheur, la Bondrée apivore n'est donc pas une espèce dont la préservation est primordiale sur la ZPS.

Objectifs de préservation de la bondrée apivore

Suite à la présentation de cet état des lieux, voici les grandes orientations et les objectifs nécessaires à la préservation de la bondrée apivore retenus :

- 1. Améliorer la connaissance des sites de nidification sur la ZPS**
- 2. Conserver une agriculture extensive (intrants, maintien de l'herbe) garante du maintien d'espaces ouverts**

II. Synthèse des objectifs de préservation des espèces

I. Continuer les suivis ornithologiques et améliorer la connaissance des espèces présentes

- a) Réactualiser régulièrement les données de suivi
- b) Engager de nouveaux monitorings (sites de nidification, suivi génétique, équipements GPRS)

II. Soutenir une agriculture extensive, basée sur l'utilisation de l'herbe

- a) Maintenir les surfaces en herbe
- b) Limiter les apports en intrants (engrais et pesticides)
- c) Conserver les éléments fixes du paysage (haies, bosquets, ...)

III. Poursuivre les actions visant à la préservation du faucon pèlerin

- a) Veiller à assurer la tranquillité des sites de reproduction
- b) Améliorer la communication et la sensibilisation du public

IV. Améliorer la gestion des lisières forestières

2.3.3. Compte-rendu du 15 octobre 2009 : Forêts



COMPTE-RENDU REUNION

OBJET : Groupe de travail « Forêts » Zone de protection spéciale « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche »	DATE : 15 octobre 2009 HEURE : 14h30 – 19h00
Rédacteur : M. L'Hospitalier	

Participants :	
- Stéphane ASAEL, CRPF	- Bernard WOERLY, ONF
- Dominique MARMILLOT, Forêt Pimodan	- Jacques BECKEL, ONF
- Yves MULLER, LPO Alsace	- Loïc DUCHAMP, Sycoparc
- Claude KURTZ, SOS Faucon pèlerin	- Jean-Claude GENOT, Sycoparc
- Guy BENTZ, ONCFS	- Sébastien MORELLE, Sycoparc
- Hubert SCHMUCK, ONF	- Marie L'HOSPITALIER, Sycoparc
Excusés :	
- Eric BRUA, Sycoparc	- Bruno POTIN, DIREN

I. Ordre du jour

Sébastien MORELLE ouvre la réunion en remerciant la mairie de Philippsbourg pour la mise à disposition de la salle municipale et présente l'ordre du jour : il s'agit de définir le programme d'actions répondant aux enjeux de conservation des oiseaux forestiers d'intérêt communautaire.

II. Relevé de discussions

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Marie L'HOSPITALIER rappelle l'historique et l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur la ZPS « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche », les oiseaux d'intérêt communautaire visés sur la ZPS et revient sur les orientations et objectifs de développement durable, largement validés au cours du comité de pilotage du 22 octobre 2008.

Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les objectifs ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail. La totalité des objectifs est précisée en annexe 1 (présentation powerpoint).

Objectif : 1.2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne

FORMULATION INITIALE DES SOUS-OBJECTIFS :

1.2.1. Maintenir des îlots de sénescence de feuillus répartis sur l'ensemble de la ZPS

1.2.2. Allonger le plus possible les durées de régénération afin de maintenir un réseau d'îlots de vieillissement

L'objectif 1.2.2. pose, selon Hubert SCHMUCK et Bernard WOERLY, un problème pour la régénération des essences de lumière pour lesquelles il est nécessaire « d'ouvrir fort ». Pour enrichir les peuplements en gros bois, il est possible de maintenir davantage de sur-réserves, mais il apparaît difficile d'allonger les durées de régénération notamment au regard des guides sur la chênaie continentale et la pineraie, qui tendent à les réduire.

Jean-Claude GENOT pose la question de l'intégration des évolutions sylvicoles alsaciennes dans la partie mosellane du Parc dont le point central est l'allongement des durées de régénération.

Il apparaît au cours du débat que cette question ne peut trouver de réponse dans le cadre du présent groupe de travail.

Sébastien MORELLE et Loïc DUCHAMP rappellent que l'allongement des durées de régénération est un objectif clairement dicté par les enjeux environnementaux de la ZPS, et ne doit pas par conséquent être remis en question en tant qu'objectif du docob, bien qu'il s'oppose aux nouveaux guides de sylviculture. Il s'agit de préciser les choses dans le volet « actions » du docob, soit d'identifier dans les aménagements la manière de favoriser l'enrichissement des peuplements en gros bois.

En outre, les sur-réserves ne constituent pas une réponse à la conservation des pics visés dans le document d'objectifs. Il importe de maintenir à l'échelle de la ZPS un maillage de peuplements enrichis en gros bois.

Marie L'HOSPITALIER souligne que la circulaire du 7 avril 2009 relative à la prise en compte de Natura 2000 dans les aménagements des forêts relevant du régime forestier spécifie qu'un document d'aménagement concerné par un site Natura 2000 doit :

- s'assurer que la gestion forestière n'a pas d'effets dommageables notable sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ;
- veiller à la compatibilité de l'aménagement forestier avec les enjeux de conservation ;
- intégrer les engagements de la charte.

Ainsi, l'application stricte du guide de la chênaie continentale sur la ZPS Pays de Bitche semble en opposition avec l'application de cette circulaire. Un arbitrage se révèle nécessaire.

Pour assurer un maillage de gros bois, Hubert SCHMUCK et Bernard WOERLY proposent de travailler en parquets sur les parcelles en régénération.

.....
Objectif : 1.2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne

FORMULATION RETENUE DES SOUS-OBJECTIFS :

.....
1.2.1. Développer des îlots de sénescence de feuillus répartis sur l'ensemble de la ZPS

1.2.2. Développer un réseau d'îlots de vieillissement

1.2.3. Allonger le plus possible les durées de régénération en respectant le tempérament des essences

.....
Objectif : 1.3. Protéger la diversité des conditions de micro-habitats, favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers

FORMULATION INITIALE :

1.3.1. Maintenir les arbres à cavités

1.3.2. Conserver les arbres morts sur pied ou dépérissants

1.3.3. Conserver des rémanents et les arbres morts au sol

1.3.4. Localement, maintenir des résineux (épicéas, jeunes pins) en bouquets

1.3.5. Veiller à la préservation des lisières forestières

1.3.6. Maintenir les sites du Faucon pèlerin favorables à sa nidification

Cas du rocher du Luchsfelsen hors ZPS

Claude KURTZ précise que ce rocher a toujours été attractif pour le Faucon pèlerin. Des opérations de coupe d'arbres ont été proposées et mises en œuvre de manière à maintenir les potentialités du site. Il ne s'agissait en aucun cas de rendre favorable au Faucon pèlerin, un site qui ne l'était pas initialement.

Marie L'HOSPITALIER appuie le fait qu'il s'agit bien ici de maintenir des sites favorables au Faucon pèlerin et non d'en créer.

.....
Objectif : 1.3. Protéger la diversité des conditions de micro-habitats, favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers

FORMULATION RETENUE DES SOUS-OBJECTIFS :

.....
1.3.1. à 1.3.5. Absence de modification

1.3.6. Maintenir des sites favorables à la nidification du Faucon pèlerin

.....
Objectif : 4.1. Améliorer la connaissance de la ZPS

FORMULATION INITIALE DES SOUS-OBJECTIFS :

- 4.1.1. Mettre à jour l'état des lieux des milieux forestiers en intégrant la réactualisation des nouveaux aménagements en forêt publique
- 4.1.2. Améliorer la connaissance concernant la distribution de la Bondrée apivore et du Martin-pêcheur

La Bondrée apivore et le Martin Pêcheur d'Europe ne sont pas des espèces prioritaires de la ZPS. Par conséquent, Yves MULLER propose enlever l'objectif 4.1.2.

.....
Objectif : 4.1. Améliorer la connaissance de la ZPS

FORMULATION RETENUE DES SOUS-OBJECTIFS :

- 4.1.1. Mettre à jour l'état des lieux des milieux forestiers en intégrant la réactualisation des nouveaux aménagements en forêt publique

.....
Objectif : 5. Développer les actions de formation, de sensibilisation et de communication

FORMULATION INITIALE DES SOUS-OBJECTIFS :

- 5.1. Engager des actions de formation en direction du monde agricole et forestier
- 5.2. Veiller à assurer la tranquillité des sites de reproduction du Faucon pèlerin
- 5.3. Développer des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en direction des principaux usagers de la ZPS (randonneurs, grimpeurs, Naturalistes, scolaires, élus, habitants)

Selon Claude KURTZ, la gestion de la signalétique (pose-dépose, entretien, surveillance) est un réel souci. Il serait intéressant d'équiper les sites accueillant chaque année le Faucon pèlerin de supports métalliques à l'intérieur desquels seraient glissés des panneaux informant de la nidification du Faucon.

L'ONF, Dominique MARMILLOT et Stéphane ASAEL approuvent cette proposition.

Stéphane ASAEL souligne l'intérêt du CRPF pour l'élaboration de guides/brochures techniques visant à la bonne gestion des espaces à enjeu environnemental tels que les rochers à Faucon pèlerin.

Marie L'HOSPITALIER rappelle, suite à l'intervention de Guy BENTZ, que Natura 2000 n'implique aucune réglementation supplémentaire, à l'exception du régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 – activé lorsqu'un projet/programme est soumis à la réglementation loi sur l'eau, étude d'impact, réserve naturelle, parc national ou site classé –. Ainsi, il n'existe pas de circonstances aggravantes en terme de police de la nature sur les sites Natura 2000.

2. CHARTE NATURA 2000

Marie L'HOSPITALIER présente les conditions d'éligibilité et d'application de la charte (cf. Annexe 1). Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les recommandations ou engagements ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

.....
Recommandation 1 : Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux

Pour les boisements, les périodes de sensibilité seront spécifiées selon la nature des travaux :

- Broyage : 31 mars au 15 juillet,
- Abattage : 1^{er} avril au 15 septembre.

.....
Recommandation 4 : Préservation des arbres biologiques dans les peuplements

A l'heure actuelle, l'ONF se doit de maintenir, en forêt domaniale, 3 arbres biologiques par hectare (dont 1 mort). L'idée est de faire mieux sur les sites Natura 2000.

Rappel des résultats de l'étude menée par Bastien PASCAL (étudiant FIF) en 2009 :

- UT La Petite Pierre : 2,7 AB/ha,

Objectif : 4.1. Améliorer la connaissance de la ZPS

FORMULATION INITIALE DES SOUS-OBJECTIFS :

4.1.1. Mettre à jour l'état des lieux des milieux forestiers en intégrant la réactualisation des nouveaux aménagements en forêt publique

4.1.2. Améliorer la connaissance concernant la distribution de la Bondrée apivore et du Martin-pêcheur

La Bondrée apivore et le Martin Pêcheur d'Europe ne sont pas des espèces prioritaires de la ZPS. Par conséquent, Yves MULLER propose enlever l'objectif 4.1.2.

Objectif : 4.1. Améliorer la connaissance de la ZPS

FORMULATION RETENUE DES SOUS-OBJECTIFS :

4.1.1. Mettre à jour l'état des lieux des milieux forestiers en intégrant la réactualisation des nouveaux aménagements en forêt publique

Objectif : 5. Développer les actions de formation, de sensibilisation et de communication

FORMULATION INITIALE DES SOUS-OBJECTIFS :

5.1. Engager des actions de formation en direction du monde agricole et forestier

5.2. Veiller à assurer la tranquillité des sites de reproduction du Faucon pèlerin

5.3. Développer des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en direction des principaux usagers de la ZPS (randonneurs, grimpeurs, Naturalistes, scolaires, élus, habitants)

Selon Claude KURTZ, la gestion de la signalétique (pose-dépose, entretien, surveillance) est un réel souci. Il serait intéressant d'équiper les sites accueillant chaque année le Faucon pèlerin de supports métalliques à l'intérieur desquels seraient glissés des panneaux informant de la nidification du Faucon.

L'ONF, Dominique MARMILLOT et Stéphane ASAEL approuvent cette proposition.

Stéphane ASAEL souligne l'intérêt du CRPF pour l'élaboration de guides/brochures techniques visant à la bonne gestion des espaces à enjeu environnemental tels que les rochers à Faucon pèlerin.

Marie L'HOSPITALIER rappelle, suite à l'intervention de Guy BENTZ, que Natura 2000 n'implique aucune réglementation supplémentaire, à l'exception du régime d'évaluation d'incidences Natura 2000 – activé lorsqu'un projet/programme est soumis à la réglementation loi sur l'eau, étude d'impact, réserve naturelle, parc national ou site classé –. Ainsi, il n'existe pas de circonstances aggravantes en terme de police de la nature sur les sites Natura 2000.

2. CHARTE NATURA 2000

Marie L'HOSPITALIER présente les conditions d'éligibilité et d'application de la charte (cf. Annexe 1). Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les recommandations ou engagements ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

Recommandation 1 : Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux

Pour les boisements, les périodes de sensibilité seront spécifiées selon la nature des travaux :

- Broyage : 31 mars au 15 juillet,
- Abattage : 1^{er} avril au 15 septembre.

Recommandation 4 : Préservation des arbres biologiques dans les peuplements

A l'heure actuelle, l'ONF se doit de maintenir, en forêt domaniale, 3 arbres biologiques par hectare (dont 1 mort). L'idée est de faire mieux sur les sites Natura 2000.

Rappel des résultats de l'étude menée par Bastien PASCAL (étudiant FIF) en 2009 :

- UT La Petite Pierre : 2,7 AB/ha,

- UT Pays de Bitche : 1,7 AB/ha.

Sébastien MORELLE présente l'historique de la prise en compte des arbres biologiques sur le site Natura 2000 « Vosges du Nord ».

1. 2006 : Au cours de l'élaboration du docob, validation par l'ONF de l'objectif 6 AB/ ha (non inclus dans le document d'objectifs) ;
2. 1^{er} semestre 2009 : Décalage entre l'objectif de 6 AB/ha et la réalité de terrain (cf. ci-dessus) ;
3. Septembre 2009 : Réflexion menée par le Sycoparc et Direction Forêt d'Alsace. Adoption d'un nouvel objectif : 4 AB vivants/ha et maintien du bois mort (hors sécurité). Effort en fin d'amélioration et en première phase de régénération pour la désignation des arbres. Dans le cas particulier de la futaie irrégulière, la désignation peut commencer dans les bois moyens (cas de la série spéciale en FD de LPP sud).

Le souhait du Sycoparc est que cet objectif soit également adopté sur la ZPS Pays de Bitche et apparaisse dans les recommandations de la charte. Les 4 AB vivants/ha et le maintien du bois mort sont en parfaite adéquation avec la gestion forestière pratiquée sur la Réserve naturelle nationale « Rochers et tourbières du Pays de Bitche ».

Yves MULLER rappelle que 500 arbres sont actuellement marqués sur la ZPS dont 250 avec des cavités de Pic noir. Ces arbres sont globalement respectés en forêt publique, mais beaucoup moins en forêt privée. Il importe de travailler avec la Forêt Pimodan sur le maintien des hêtres portant des cavités de Pic noir.

Sébastien MORELLE précise que le Sycoparc a rencontré Evrard DE TURKHEIM le 8 octobre, ce dernier ne pouvant être présent au groupe de travail « forêts ».

La problématique de maintien des arbres biologiques est différente entre forêt publique et forêt privée, du fait de la sylviculture mise en place, respectivement la futaie régulière et la gestion à l'arbre.

En Forêt Pimodan, il s'agit principalement de maintenir les beaux hêtres à cavités de Pic noir, les gros chênes étant favorisés par la sylviculture menée. L'idée serait donc de désigner dans ces boisements un certain nombre d'arbres biologiques (très majoritairement des hêtres) et de les maintenir afin qu'ils réalisent un cycle complet.

De la même manière que pour la forêt publique, l'objectif « arbres biologiques » de la Forêt Pimodan apparaîtra en tant que recommandation de la charte.

Stéphane ASAEL juge l'intégration de l'objectif « arbres biologiques » dans la charte pertinente.

Recommandation 4 : Préservation des arbres biologiques dans les peuplements

FORMULATION PROPOSEE POUR LES FORETS DOMANIALES :

En forêts domaniales, maintenir :

- les arbres morts sauf raison de sécurité. Les arbres seront appelés lors des martelages mais non marqués,
 - 4 arbres biologiques vivants par ha. Les arbres seront marqués préférentiellement à la griffe.
- Une attention particulière sera portée lors fin d'amélioration et dans les premières phases de régénération.

Nota : La même recommandation sera proposée en forêt communale d'Eguelshardt.

Recommandation 5 : Gestion douce des lisières forestières

Après discussion, il est proposé de ne pas retenir cette recommandation dans la charte.

Engagement 4 : Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires pouvant entraîner des dégradations de l'habitat

Selon Jacques BECKEL, il est trop risqué de s'interdire l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment dans un contexte de changement climatique où certains ravageurs peuvent être favorisés.

Sébastien MORELLE rappelle que la signature de la charte induit une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ce qui représente une somme importante pour les seules forêts domaniales de la ZPS. Il importe d'intégrer cette dimension dans la discussion des engagements de la charte.

Autoriser les produits phytosanitaires implique de définir avec précision les limites de cette utilisation et les points de contrôle.

Pour Jacques BECKEL, les traitements phytosanitaires devraient être autorisés pour des raisons de santé publique, pour les ravageurs exceptionnels et sur les polders.

Loïc DUCHAMP précise sur la Réserve naturelle nationale les traitements phytosanitaires sont interdits sauf dérogation obtenue auprès du Comité consultatif de la Réserve.

Stéphane ASACL propose de transposer les normes PEFC relatives aux phytosanitaires en tant qu'engagement dans la charte :

« Interdire l'utilisation de produits agropharmaceutiques (insecticide, fongicide, pesticide, phytocide) ou d'amendement sauf en cas de nécessité :

- cas où l'avenir des essences objectifs est menacé,
- cas où la valeur marchande des bois est altérée. »

Pour Marie L'HOSPITALIER, si utilisation de produits phytosanitaires il y a, cela impliquera l'information et l'avis de la structure animatrice du site Natura 2000.

Engagement 4 : Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires

FORMULATION RETENUE :

En propriétés forestières et non forestières, les traitements phytosanitaires sont interdits sauf exceptions précisées ci-dessous :

- ravageurs exceptionnels,
- raison de santé publique,

Toute utilisation de produits phytosanitaires devra être soumise à l'avis de la structure animatrice.

Nota : Dans le document d'objectifs de Mittersheim est précisée que tout traitement au *Bacillus thuringiensis* contre la chenille devra avoir fait l'objet au préalable d'une évaluation de ses incidences sur le site. L'intégration de cet élément dans le docob de la ZPS de Bitche devrait être discutée.

3. CONTRATS NATURA 2000

Marie L'HOSPITALIER présente les conditions d'éligibilité et d'application d'un contrat Natura 2000 (cf. Annexe 1).

Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les contrats ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

Contrat MF1 : Création d'îlots de sénescence

Pour Jean-Claude GENOT, ce contrat compose la mesure phare du document d'objectifs. Toutefois, ce contrat pose des problèmes d'application : montant plafond de la mesure à 2 000 €/ha sur 30 ans...

Contrat MF2 : Travaux en faveur de la régénération naturelle d'essences autochtones

Ce contrat ne sera pas éligible sur l'ensemble de la ZPS, une cartographie précisant les secteurs à enjeu sera établie.

Après un passage en revue des contrats Natura 2000 susceptibles d'être intégrés au docob, Jacques BECKEL revient sur l'enrichissement en gros bois des peuplements. D'une manière globale, quatre voies apparaissent :

- l'augmentation du diamètre d'exploitabilité,
- l'allongement de la durée de régénération,
- la conservation des sur-réserves,
- le travail des parcelles en parquets.

Pour le hêtre, il semble envisageable d'augmenter la durée de régénération, ce qui n'est pas le cas pour le Chêne notamment au regard du guide sylvicole de la chênaie continentale. Pour le Chêne, augmenter la conservation des sur-réserves est envisageable.

Yves MULLER souligne que cette proposition est insuffisante dans la mesure où elle ne répond pas aux exigences écologiques du Pic mar.

Selon Jacques BECKEL, la solution réside probablement dans le travail en parquet des parcelles en régénération.

Jean-Claude GENOT précise que le travail en parquets ne constitue pas une réponse optimale à l'amélioration de la proportion de gros bois dans les peuplements, notamment dans les forêts présentant un déficit de gros bois tel que Hanau III, aménagement central de la ZPS – sur le plan géographique et écologique –. Il importe dans ce cas, de se poser également la question des surfaces qui seront régénérées au cours de l'aménagement, plus particulièrement dans les peuplements de chêne.

Après avoir souligné le décalage entre les objectifs actuels de l'ONF et les objectifs Natura 2000, Jacques BECKEL réalise un point sur les aménagements concernés par la ZPS :

- Hanau I, aménagement rédigé, non validé par la DT ;
- Hanau II et Mouterhouse, aménagements rédigés, approuvés par la Direction Territoriale (DT) en 2009, d'ici peu publiés ;
- Sturzelbronn, aménagement rédigé pour lequel des modifications sont à apporter suite aux remarques de la DT ;
- Hanau III : aménagement non rédigé. Orientations :
 - régénérer en priorité le Pin en lieu et place du Chêne,
 - travailler les parcelles en parquets.

Marie L'HOSPITALIER présente les prochaines étapes de l'élaboration du plan d'actions du document d'objectifs de la ZPS :

- Mi-novembre : groupe de travail « agriculture », définition avec les partenaires techniques agricoles du programme de mesures agro-environnementales 2010-2011 ;
- Fin novembre ou décembre : groupe de travail « charte », réflexion avec les partenaires techniques et les élus locaux sur les recommandations et engagements de la charte Natura 2000.

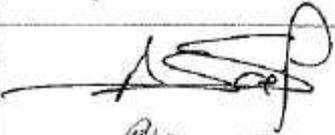
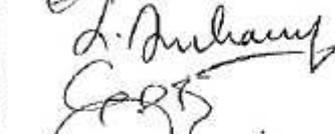
Sébastien MORELLE clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants.

GRUPE DE TRAVAIL

"ZRS BITCHE"

15/10/2009

14h30
Philippsbourg

Nom	Structure	Signature
ASAEL Stéphane	CZPT LA	
WOERLY Bernard	O.N.F. Bitche	
SCHEUKER André	O.N.F. Saarlouis	
MAGNILLON Dominique	DE BIRODAN	
MCHAAP Luc	SYCOPARC	
MILLER Yves	LPO Alsace	
KURTZ Claude	SOS FAUNE	
MORELLE Sébastien	SYCOPARC	
BENOIT Jean-Claude	SYCOPARC	
BIEBER Jacques	O.N.F. Sarrebourg	
BENTZ Guy	ONCFS	

2.3.4. Compte-rendu du 20 janvier 2010 : Charte



COMPTE-RENDU REUNION

OBJET : Groupe de travail « Charte Natura 2000 » du 20 janvier 2010 Zone de protection spéciale « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche »	DATE : 20 janvier 2010 HEURE : 17h30 – 20h30
Rédacteur : M. L'Hospitalier	PROJET CR : 16 mars 2010

Participants : Se reporter à l'annexe I (page 7)
Excusés : Conservatoire des sites lorrains Chambre d'agriculture – remarques transmises par écrit CPEPESC DDT, Service économie rurale agricole et forestière ONCFS

I. Ordre du jour

David SUCK ouvre la réunion en remerciant la mairie de Baerenthal pour la mise à disposition du foyer communal et présente l'ordre du jour :

1. Etat d'avancement de la démarche Natura 2000 ;
2. Rappel des objectifs de développement durable ;
3. Identification des bonnes pratiques, élaboration de la charte Natura 2000 à partir du canevas établi par le Sycoparc et transmis à l'ensemble des participants par courriel le 12 janvier 2010.

II. Relevé de discussions

1. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Marie L'HOSPITALIER rappelle l'historique et l'état d'avancement de la démarche Natura 2000 sur la ZPS « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche », les oiseaux d'intérêt communautaire visés sur la ZPS et revient sur les orientations et objectifs de développement durable, largement validés au cours du comité de pilotage du 22 octobre 2008.

Nota : Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les objectifs ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

Objectif : 1.2. Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne

1.2.1. Développer des îlots de sénescence de feuillus répartis sur l'ensemble de la ZPS

1.2.2. Développer un réseau d'îlots de vieillissement

1.2.3. Allonger le plus possible les durées de régénération en respectant le tempérament des essences

Jacques BECKEL précise que l'objectif 1.2.3. ne permet pas, selon lui, de répondre à l'objectif d'enrichir les peuplements en gros bois.

D'une part, l'allongement des durées de régénération sera compensé par une augmentation des surfaces en régénération au droit desquels les gros bois seront prioritairement prélevés ; ceci dans un objectif de maintien du volume à récolter.

Enfin, il apparaît difficile sur le Pays de Bitche d'allonger les durées de la régénération dans le Chêne au-delà de 15 ans, la moyenne s'étirant actuellement entre 10 et 12 ans.

Au regard de ces éléments, Jacques BECKEL propose la reformulation suivante de l'objectif 1.2.3. Privilégier les méthodes de récolte progressive en recherchant un allongement des durées de régénération en respectant le tempérament des essences.

Il propose de répondre à cet objectif par :

- La diminution des surfaces à régénérer dans le Chêne,
- Un travail en parquets au sein des parcelles de Chêne en régénération,
- L'augmentation autant que faire se peut dans le Hêtre des durées de régénération.

Sébastien MORELLE et Marie L'HOSPITALIER rappellent que l'allongement des durées de régénération associée à l'étalement dans le temps des coupes de régénération est identifié :

- dans le document d'objectifs « Vosges du Nord » comme favorable à la conservation des habitats des pics et chouettes d'intérêt communautaire ;
- dans la convention cadre 2008-2012 SYCOPARC/ONF comme principe sylvicole permettant d'assurer au mieux l'ensemble de ces fonctions écologiques, économiques et sociales sans qu'aucune d'entre elles ne soient sacrifiées.

La proposition de travail en parquets des parcelles de Chêne en régénération devra être étudiée dans le détail.

Objectif : 1.3. Protéger la diversité des conditions de micro-habitats, favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers

1.3.1. Maintenir les arbres à cavités

1.3.2. Conserver les arbres morts sur pied ou dépérissants

1.3.3. Conserver des rémanents et les arbres morts au sol

1.3.4. Localement, maintenir des résineux (épicéas, jeunes pins) en bouquets

1.3.5. Veiller à la préservation des lisières forestières

1.3.6. Maintenir les sites du Faucon pèlerin favorables à sa nidification

Jacques BECKEL propose pour l'objectif 1.3.1 de remplacer « les » arbres à cavités » par « des ».

Guy HAMMER souligne que les arbres morts ou dépérissants posent des problèmes de sécurité aux bords de chemin.

Marie L'HOSPITALIER précise que cet aspect est intégré dans le document d'objectifs. La Charte stipule que les arbres morts seront maintenus en forêts publiques comme privées, sauf raison de sécurité.

2. CHARTE NATURA 2000

Pour Stéphane ASAEL la charte est peu lisible pour les non initiés. Il serait pertinent que ce document soit plus attractif et plus compréhensif.

2.1. Les recommandations

Marie L'HOSPITALIER présente les conditions d'éligibilité et d'application de la charte (cf. Annexe 1).

Nota : Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les recommandations ou engagements ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

Recommandation 1 : Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux Boiselements :

- Broyage : 31 mars au 15 juillet,
- Abattage : 1er avril au 15 septembre.

Evrard DE TURKHEIM et Jacques BECKEL soulignent que la date butoir du 15 septembre pour l'abattage se révèle problématique dans le cadre de l'exploitation forestière.

Un consensus est trouvé sur la date du 15 juillet. Un affinage des dates selon les typologies de peuplements forestiers pourra être envisagé, notamment pour répondre à l'enjeu de conservation des colonies de reproduction de chauves-souris présentes jusqu'au 15 août.

Patrick MARCHAND indique que des préconisations pourraient être intégrées à la gestion sur les routes départementales longeant le périmètre de la ZPS.

Soizic BERTHO précise qu'une charte de bonnes pratiques est en cours de signature entre les services Environnement et Routes du Conseil Général de Moselle.

Recommandation 2 : Prévenir l'apparition et la prolifération d'espèces envahissantes et les signaler à la structure animatrice

Hubert SCHMUCK s'interroge sur les actions à mettre en place contre le *Prunus serotina*, espèce arborescente invasive présente dans les domaniales de Mouterhouse et de Hanau III.

Sébastien Morelle souligne qu'à la lumière des expérimentations menées sur le site Natura 2000 « Vosges du Nord », la lutte contre cette espèce est loin d'être gagnée. Favoriser le développement d'un couvert forestier obturant – notamment le hêtre – apparaît comme la seule solution viable économiquement.

Recommandation 4 : Préservation des arbres biologiques dans les peuplements

Pour Jacques BECKEL, ne doit pas apparaître dans la charte, même au titre des recommandations, un objectif de maintien d'arbres biologiques vivants allant au-delà de la politique environnementale de l'ONF. Ainsi, il propose, en forêts domaniales, le maintien de l'ensemble des arbres morts sur pied et au sol et de deux arbres biologiques vivants.

Marie L'HOSPITALIER rappelle que l'enjeu, sur les sites Natura 2000, est d'améliorer la gestion courante. La logique de la recommandation est de viser un objectif ambitieux lié au contexte particulier du site. Si l'on reste dans le domaine de la gestion courante, la pratique considérée devrait devenir un engagement.

Jacques BECKEL souligne que l'ONF ira dans ce sens, en engageant des arbres biologiques vivants dans un contrat Natura 2000, au-delà des 2 arbres par ha fixés par sa politique environnementale. Parallèlement, il s'interroge concernant la recommandation n°4, sur le décalage entre les forêts publiques et la forêt Pimodan.

Sébastien MORELLE précise que la problématique de maintien des arbres biologiques est différente entre forêt publique et forêt Pimodan, du fait de la sylviculture mise en place, respectivement la futaie régulière et la gestion à l'arbre. En Forêt Pimodan, le principe même de la gestion sylvicole et de favoriser le gros bois...en ce qui concerne les chênes, même les arbres de belle qualité développent des micro-habitats propice au pic mar (grosses branches sèches ou attaqués par les champignons dans les houppiers). L'enjeu principal dans la forêt de Pimodan est principalement de maintenir des hêtres à cavités de Pic noir. La proposition est donc de désigner dans ces boisements un certain nombre d'arbres biologiques (prioritairement des hêtres) – 200 – et de les maintenir afin qu'ils réalisent un cycle complet.

Stéphane ASAEL précise qu'il est courant d'avoir deux niveaux d'engagements différents entre forêt privée et forêt publique, c'est notamment le cas de la charte Natura des sites du Rhin-Ried-Bruch.

La recommandation « maintien de l'ensemble des arbres morts et de 200 arbres biologiques vivants » convient à Evrard DE TURKHEIM.

Est retenu, le maintien des arbres morts sur pieds sauf raison de sécurité ou dépérissement sanitaire.

..... Recommandation 7 : Informer sur les projets de loisirs ayant cours sur le site Natura 2000

Il est proposé de spécifier « [...] les projets de loisirs autorisés », soit pour lesquels le contractant a été informé.

2.2. Les engagements

..... Engagement 1 : Autoriser l'accès aux parcelles engagées dans la charte

Stéphane ASAEL propose que le pétitionnaire soit informé dans un délai de 15 jours (au lieu d'une semaine) et que les résultats de l'expertise lui soient transmis.

..... Engagement 2 : Proscrire le dépôt et le stockage de déchets

La présence de déchets sur les parcelles engagées dans la charte Natura 2000 n'est pas nécessairement de la responsabilité du contractant.

Pour répondre à cette situation, Bruno POTIN propose d'amender le point de contrôle n°1 en s'inspirant du document d'objectifs « Plateau de Malzéville »

Serge WEIL évoque la nécessité pour les communes de proposer des lieux de stockage des déchets verts.

..... Engagement 3 : Favoriser les espèces végétales locales

Le CRPF est défavorable à cet engagement. La plantation d'allochtones ne doit pas être purement interdite, notamment en ZPS, où l'enjeu n'est pas la conservation des habitats forestiers sensu stricto – comme cela est le cas sur le site Natura 2000 « Vosges du Nord » – mais des habitats d'oiseaux.

Sébastien MORELLE souligne que les peuplements de résineux ne composent pas des habitats favorables aux oiseaux visés dans le présent document d'objectifs.

David SUCK soutient la nécessité de gérer avec une cohérence forte les sites Natura 2000 du Parc. En outre, autoriser la plantation d'essences allochtones dans la ZPS de Bitche, déjà largement enrésinée, n'est pas compatible avec les objectifs du docob.

Bruno POTIN rappelle que la signature d'une charte est basée sur le volontariat.

Evrard DE TURKHEIM accepte le principe de l'engagement n°3.

Bien que le Douglas soit une essence extrêmement intéressante, la forêt publique s'engage à ne pas planter d'essences allochtones. Cette orientation de gestion s'inscrit, en outre, dans la convention Cadre 2008-2012 entre le Parc Naturel Régional et l'ONF.

Engagement 4 : Limiter l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques pouvant entraîner des dégradations de l'habitat

Jacques BECKEL propose d'autoriser les traitements des bois stockés, comme cela est le cas dans la charte du document d'objectifs « Vosges du Nord ».

Stéphane ASael souhaite que les répulsifs anti-gibier soient également autorisés. Sébastien MORELLE souligne que la nature de ces produits doit être précisée avant que leur utilisation ne soit autorisée dans la charte.

Cette demande induit un débat sur les densités de cervidés. Forêts privées et publiques soulignent l'impossibilité de régénérer naturellement certaines essences (Chêne, Bouleau...) du fait de la pression des cervidés.

Selon Evrard DE TURKHEIM, la gestion du gibier passe par la suppression du tir qualitatif et par une augmentation de l'effort de chasse.

Bruno POTIN précise que le déséquilibre sylvo-cynégénétique a été abordé lors d'une rencontre entre la Direction Territoriale de l'ONF et la DREAL Lorraine. Le souhait d'un renforcement des plans de chasse sur le massif des Vosges a été formulé à cette occasion.

David SUCK convient de la nécessité d'augmenter les plans de chasse. Les sangliers (non soumis à un plan de chasse) posent également des problèmes conséquents, particulièrement dans les prairies de fonds de vallée et en lisières forestières. L'ensemble des acteurs (Sycoparc, élus locaux, forestiers et agriculteurs) doivent se mobiliser conjointement pour améliorer la gestion des densités de gibier.

Cette thématique prend également une place importante lors des réunions de concertation menées dans le cadre de la révision de la charte¹ du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Est retenue dans l'engagement n°4 que toute utilisation de produits chimiques sur la ZPS fera l'objet d'une information de la structure animatrice du docob.

Engagement 5 : Gestion douce des cours d'eau et des zones humides

Soizic BERTHO s'étonne de l'absence d'engagement relatif aux étangs.

Marie L'HOSPITALIER précise que les oiseaux d'intérêt communautaire visés par le présent docob ne sont pas inféodés aux étangs et il s'agit majoritairement d'espèces forestières. L'intégration d'engagements relatifs aux cours d'eau et aux zones humides résulte d'une mise en cohérence de la charte de la ZPS

¹ La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes constituant le territoire du Parc, la (ou les) Région(s) et Départements concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs. La charte du Parc naturel des Vosges du Nord est en cours de révision.

avec la charte de la Zone Spéciale de Conservation « Haute Moder », centré sur les espèces et habitats des écosystèmes aquatiques et tourbeux.

Sébastien MORELLE ajoute que la grande majorité des étangs inclus dans la ZPS « Pays de Bitche » et la ZSC² « Cours d'eau, tourbières, [...] et souterrain de Ramstein » ne présentent que peu d'intérêt écologique, au contraire, ils constituent des entraves à la naturalité et à la bonne qualité des cours d'eau. Ceux qui présentent un intérêt remarquable sont pris en compte dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

.....
Engagement 7 : Mettre en cohérence les documents de gestion forestière

Contrairement à ce qui était indiqué dans le document de travail, ne seront pas ici concernés le règlement type de gestion et le code de bonnes pratiques.

.....
Engagement 8 : Favoriser la permanence du couvert forestier

Les coupes liées à des problèmes sanitaires ne sont pas considérées comme coupes rases au même titre que les coupes définitives sur régénération naturelle, les opérations compatibles avec le document d'objectifs, validées par l'animateur du site Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SUCK remercie les participants. Il invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié offert par la Mairie de Baerenthal.

² Les Zones Spéciale de Conservation ou ZSC correspondent aux sites Natura 2000 désignés au regard de la directive européenne « Habitats » de 1992. Les Zones de Protection Spéciale ou ZPS définissent pour leur part, les sites Natura 2000 désignés au titre de la directive européenne « Oiseaux » (1979).

Annexe I : Feuille de présence

GRUPE DE TRAVAIL ZPS BITCHE.
20 01 2010.

Nom	Structure Adresse complète	Signature
POTIN Bruno	DREAL LORRAINE	
BRUCKER Samuel	Ad au Maire BAERENTHAL	
MORELLE Sébastien	Sycoparc	
Hammer Guy	Maire Neufhouse	
MULLER Yves	PTLD Alsace / Eguisheim	
GAENG Jacques. Bernard Diss	Adjoint au Maire Ville de BITCHE. Représentant de la Grande COH. Club Vosgien - Bitche	
MARUANO Patrick.	Délégation territoriale Serresque, patric.maruano@developpement- durable.parc.fr	
WEIL Serge	mairie.baerenthal@wanadoo.fr	
BERTHO Soizic	soizic.bertho@cs57.fr	
BAYEUR Cécile	PNR VN	
BURT Jean Anne	80 rue de la Poste de M.A. de Metz j.burt@wanadoo.fr	
WOERLY Bernard	O.N.F. Bernard.woerly@onf.fr	
SCHAUWE Hubert	ONF hubert.schauwe@onf.fr	
BECHTEL Jacques	ONF - Jacques.bechtel@onf.fr	
LENGRAND Benoît	ONF - benoit.lengrand@onf.fr	
ASSEL Stéphane	CRPF Lorraine - Alsace stephane.assel@crpf.fr	
Bard de Tuschheim	fré. kunden, errand@pfeil.fr	
L'HOSPITALIER Marie	ENR VN	

2.3.4. Compte-rendu du 18 février : Contrats et volet non contractuels



COMPTE-RENDU REUNION

OBJET : Groupe de travail « Contrats Natura 2000 » du 18 février 2010 Zone de protection spéciale « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche »	DATE : 18 février 2010 HEURE : -
Rédacteur : M. L'Hospitalier	PROJET CR : 2 septembre 2010

Participants : Se reporter à l'annexe I (page 7)
Excusés : Conservatoire des sites lorrains – remarques transmises par écrit CRPF – remarques transmises par écrit DDT, Service économie rurale agricole et forestière – remarques transmises par écrit DREAL Lorraine Yves MULLER

I. Ordre du jour

David SUCK ouvre la réunion en remerciant la mairie d'Eguelshardt pour la mise à disposition de la salle du Conseil et présente l'ordre du jour :

1. Rappel des objectifs de développement durable ;
2. Définition du programme d'actions (hors charte Natura 2000) :
 - a. Contrats milieux ouverts : mesures agro-environnementales territorialisées et contrats Natura 2000 ;
 - b. Contrats forestiers ;
 - c. Volets sensibilisation et pédagogie.

II. Relevé de discussions

Nota : Seuls apparaissent dans le présent compte-rendu les contrats/actions ayant fait l'objet de discussion au cours du groupe de travail.

1. CONTRATS FORESTIERS

MF 1 : Création d'îlots de sénescence / F22712

Dans le cas de parcelles productives, la rémunération actuelle du contrat F22712 ne permet pas de compenser la perte financière induite par la création d'îlots.

Evrard DE TURKHEIM souligne que cette situation s'oppose avec l'esprit des contrats Natura 2000.

Marie L'HOSPITALIER informe que les modalités de mise en œuvre et de rémunération de ce contrat sont en cours de discussion avec le Ministère en charge de l'environnement.

Dans le cadre de l'option « Sénescence par arbres disséminés », il est proposé et validé que le diamètre permettant le recrutement des arbres passe de 60 cm à 55 cm (sauf le Chêne, 65 cm).

Jacques BECKEL indique que l'ONF est prêt à aller au-delà des bonnes pratiques, mais pour cela, des contrats Natura 2000 seront mobilisés. Aussi, il ne souhaite pas que la charte intègre un objectif d'arbres biologiques vivants supérieurs à 2, ce qui bloquerait l'engagement d'arbres disséminés dans le contrat F22712.

Marie L'HOSPITALIER rappelle que la conservation d'arbres biologiques dans les peuplements correspond à une recommandation et non à un engagement. En conséquence, la signature d'un contrat ne serait pas compromise.

NB : Une réunion entre le SYCOPARC et l'ONF tenue le 29 mars 2010 à la Petite Pierre, a validé l'inscription comme recommandation dans la charte du maintien de 4 arbres biologiques par hectare dans les peuplements gérés en futaie régulière.

MF 2 : Travaux en faveur de la régénération naturelle d'essences autochtones / F22703

Il est précisé que cette mesure concerne les peuplements forestiers résineux. L'objectif est de favoriser le développement de feuillus, plus particulièrement du Chêne. Ainsi, l'ensemble des surfaces forestières de la ZPS ne sont pas éligibles. L'animateur du site Natura 2000 validera les entités contractualisables.

Outre les actions listées dans le document de travail, seront également financés par le biais de ce contrat la pose de clôtures/protections individuelles.

Pour Evrard DE TURKHEIM, ce contrat constitue une mesure compensatoire aux surpopulations de gibier. La régulation de ce dernier permettrait sans nul doute d'améliorer la régénération des essences autochtones. Les plans de chasse actuels basés sur des tirs qualitatifs, même s'ils sont réalisés, ne permettent malheureusement pas de réguler les cervidés.

Christian SCHWALBACH souligne que les surpopulations de gibier affectent également les espaces agricoles, d'importantes surfaces prairiales sont retournées par les sangliers. Cette situation pose le problème de l'agrainage en forêt qui tend à améliorer la reproduction et la survie des animaux.

Jacques BECKEL et Emile EITEL ajoutent que l'agrainage se révèle nécessaire pour le suivi de la peste porcine.

David SUCK et Eric BRUA proposent que le comité de pilotage adresse un courrier au préfet demandant le respect des plans de chasse et l'engagement d'une réflexion sur leur définition (quantité et qualité des tirs).

Il serait également pertinent que le comité de pilotage se prononce sur les modalités d'agrainage en zones Natura 2000.

Evrard DE TURKHEIM demande à partir de quel pourcentage d'essence « objectif », la régénération naturelle d'essences autochtones est considérée comme réalisée.

Marie L'HOSPITALIER souligne la pertinence de la question, mais considère que l'introduction d'un pourcentage pose un problème d'application concrète (méthodologie d'évaluation...).

MF 4 : Réduction de l'impact des dessertes forestières sur les espèces sensibles au dérangement / F22709

La mise en œuvre de cette mesure contribuerait également à limiter les dépôts de sable à l'échelle du bassin versant, dans un objectif de limitation de l'ensablement des cours d'eau.

2. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

Les espaces agricoles inclus dans les périmètres Natura 2000 de la ZPS et de la ZSC « Cours d'eau, tourbières, [...] et souterrain de Ramstein » ont fait l'objet d'un projet agro-environnemental déposé à la Direction départementale des territoires en décembre 2009 et validé le 2 février 2010.

Jean-Marie BURT s'interroge sur l'absence d'actions de lutte contre les espèces invasives et la gestion de la vallée du Falkensteinbach.

Sébastien MORELLE souligne que ces problématiques sont traitées par l'animation du document d'objectifs «Cours d'eau, tourbières, [...] et souterrain de Ramstein », site Natura 2000 couvrant l'ensemble des fonds de vallée de la ZPS. La création d'une association foncière sur le Falkensteinbach est en cours de discussion.

Jacky GAENG souhaite connaître l'avancée du document d'objectifs « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche ».

Marie L'HOSPITALIER précise que des réunions en comité restreint ont été organisées par la Région terre nord-est, suite à l'arrivée au camp du 2^{ème} régiment de blindés. Un comité de pilotage devrait avoir lieu mi-2010 afin de valider le document d'objectifs, intégrant les nouvelles activités militaires.

NB : Le comité de pilotage de validation du document d'objectifs « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche » s'est tenu le 13 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SUCK remercie les participants et leur donne rendez-vous pour la validation du document d'objectifs.

Annexe I : Feuille de présence

Feuille de présence

GRUPE DE TRAVAIL ZPS BITCHE 18 Juin 2016

Nom	Structure & adresse courriel	signature
TORELLÉ Sébastien	Sycoparc	
SCHWALBACH Christian	COM-COM Pays de Bitche U.P (FDSEA 57)	
BARTH Anne	Chambre d'agriculture de la Moselle	
BECKEL Jacques	ONF - Agence de Sarrebourg	
WIERLY Bernard	ONF - UT Bitche	
FISCHER François	Fédération des Clubs Vosgiens. cv.vos57@orange.fr	
MARMILLON Jérôme Stade de TROUEN	Fédération Privée des Clubs Vosgiens	
Bernard Diss	Club Vosgien - Bitche	
Philippe MARCHAND	DDT Sarreguemines	
Emile EITEL	Maire d'Épueuxhardit	
BRUCKER Samuel	Ad au Maire ZAERENTHAL	
BAYEUR Cécile	PNR VN	
BURT Jean-Luc	D ^e pêche 57	
BAEUG Jacques	Adjoint au Maire en charge de l'ENV. de la Ville de Bitche Représentant Natura 2000 CCPB.	
HILBERT Rose Marie	DDT Sarreguemines.	
BERTHO soizic	CG 57	
Te. Konstantin Daniel.	Vice président Syndicat de la Zursel du Nord. ancien délégué de Guisbacht	
BRVA Eric	SYCOPARC	
SUCIC DAVID	VP SYCOPARC	
Marie L'HOSPITALIER	Sycoparc	